



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE
DU 18 FEVRIER 2015

L'An Deux Mille Quinze, le 18 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 12 février 2015, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Rémi PRIEZ, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal et constate la PRÉSENCE de M. DOSSANG Guy ; Mme DELAVIGNE Nadine suppléante de M. MACH Bernard ; M. PRIEZ Rémi ; M. MAILLARD Jean-Marie ; M. BARRAL Fernand ; M. MARQUAIS Raynal ; M. PATTYN Patrick présent jusqu'à 19H50 (dossier 40) ; M. LEFRAND Guy ; Mme BEAUVILLARD Karène ; M. BOURRELLIER Ludovic ; Mme DURANTON Nicole ; M. PAVON Jean-Pierre ; Mme AUGER Stéphanie ; M. LEPINTEUR Olivier ; Mme DIOUKHANÉ Coumba jusqu'à 19H30 ; M. ROUSSEL Emmanuel ; Mme LEBARBIER Stéphanie jusqu'à 19H40 (dossier 36) ; M. ADIGUZEL Erkan ; Mme LESEIGNEUR Diane ; M. DAIX Jean-Robert ; Mme PECQUEUX Delphine ; M. DERRAR Mohamed ; Mme LUVINI Françoise ; M. MANÉ Abdoulaye ; Mme BANDELIER Lysiane ; M. FRERET Robin ; Mme MARAGLIANO Francine ; Mme LEON Patricia ; Mme MORLOCK Sabine ; Mme JUIN Clarisse ; M. BENTALHA Mohammed ; M. GHZALALE Fouade jusqu'à 19H35 (dossier 32) ; Mme HANNOTEAU MARYVONNE ; M. VEYRI Timour à partir de 18H40 (dossier 2) ; M. NOGAREDE Alain ; M. SILIGHINI Gérard ; M. CAMOIN Emmanuel ; M. MORILLON Marc ; Mme PREVOST Annie suppléante de M. HAMEL Raynald ; Mme CANEL Françoise ; M. GANTIER François ; Mme BAUGE Agnès ; M. WATEL Patrik ; M. BIBES François ; Mme LE GOFF HÉLÈNE ; M. MOLINA Michel ; Mme BOCAGE Sophie ; M. CASTEL Patrick ; Mme SORET Martine suppléante de M. FEUVRAIS Martial ; M. EUDIER Moïse ; M. DULONDEL Michel ; M. LESELLIER Guy suppléant de M. WALASZEK Jean-Pierre ; Mme LEMEILLEUR Monica ; M. PERRIN Marc ; M. HUBERT Xavier ; Mme DAUPHIN-HENNEQUEZ suppléante de M. SIMON Stéphane ; M. GILLES Hervé ; M. MABIRE Arnaud ; M. SENKEWITCH Georges ; M. LEFRANCOIS Thierry ; M. JAMES Jean-Claude ; M. BROCHOT Bernard ; M. CINTRAT Jean-Luc ; M. DE LANGHE Christian ; M. GROIZELEAU Bruno ; Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence ; M. RANGER Michel ; M. CHOKOMERT Patrice ; Mme BENARD Catherine ;

ONT DONNÉ POUVOIR : M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas a donné pouvoir à Mme DURANTON Nicole ; Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie ; Mme DIOUKHANÉ Coumba a donné pouvoir à M. PAVON Jean-Pierre à partir de 19H30 ; Mme LEBARBIER Stéphanie a donné pouvoir à M. LEPINTEUR Olivier à partir de 19H40 ; M. CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à Mme LEON Patricia ; M. ETTAZAOUI Driss a donné pouvoir à M. GHZALALE Fouade ; M. VINE Pascal a donné pouvoir à Mme JUIN Clarisse ; Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane ; Mme CHARGELEGUE Simone a donné pouvoir à M. VEYRI Timour ; Mme CAILLAT Catherine a donné pouvoir M. SILIGHINI Gérard ; Mme VILAIN Mireille a donné pouvoir à M. CAMOIN Emmanuel ; M. ROUSSEL Cédric a donné pouvoir à M. BROCHOT Bernard ;

ABSENTS non représentés :

M. BEHAR Claude ; M. CHAMPREDON Michel ;

Approbation des procès-verbaux des 18 décembre 2014 et 21 janvier 2015

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose de passer à l'adoption des procès-verbaux des Conseils communautaires du 18 décembre 2014 et du 21 janvier 2015. Ces procès-verbaux vous ont normalement été adressés par mail puis par courrier avec les dossiers du Conseil de ce soir.

Avez-vous des questions, des remarques, des interrogations, des suggestions à formuler ? Non ? Très bien, je vous remercie de bien vouloir les adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ ADOPTE le compte rendu littéral des séances du 18 décembre 2014 et 21 janvier 2015

1 - Budget primitif 2015

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, l'ordre du jour appelle le budget primitif. Avant de donner la parole à notre Vice-président, notre ministre des Finances, je voulais juste vous rappeler que, lors de notre débat d'orientations budgétaires du 21 janvier, nous avons déjà longuement échangé sur les perspectives budgétaires de notre collectivité. Nous allons donc ce soir avoir à nous prononcer ensemble sur le budget primitif 2015, sur les taux de la fiscalité locale ainsi que sur les taxes, mais aussi sur la création, la modification, la révision d'autorisations de programmes et de crédits de paiement. La présentation qui va vous être faite ce soir par Bruno Groizeleau a été l'objet d'un long travail, et je voulais remercier notre premier Vice-président ainsi que l'ensemble des services de l'Agglomération avec lesquels il a travaillé, qui ont fait un travail remarquable. En notre nom à tous, je tiens à les remercier. Le budget qui vous est présenté ce soir, mes chers collègues, répond à la fois à des contraintes économiques fortes dans lesquelles notre collectivité évolue mais aussi au maintien du service public local, service aux communes de notre territoire ainsi qu'à nos habitants. C'est un exercice évidemment difficile, vous le savez, vous qui le vivez dans vos collectivités et connaissez les éléments de contexte financier dans lequel évoluent les EPCI en général et le GEA en particulier, à savoir un contexte économique défavorable au niveau de l'Europe comme de la France, une baisse des participations de l'État sur nos financements tant au niveau de nos communes qu'au niveau de l'Agglomération alors que, en même temps, nous devons faire face à des transferts de charges nouvelles non compensées, et que nous devons malgré tout assumer, tels que le droit des sols ou la revalorisation du traitement de nos fonctionnaires. Évidemment, parmi les incertitudes dont ce BP tient compte, il faut ajouter le poids du SETOM, dont nous avons déjà longuement parlé ensemble. C'est pourquoi, mes chers collègues, tout cela fixe un cadre budgétaire sur lequel nous allons nous prononcer ensemble ce soir, d'abord parce que ce budget primitif est un budget rigoureux qui ne prévoit malgré tout aucune augmentation des taux de fiscalité, ainsi que nous nous y sommes engagés ensemble en début de mandat, il y a bientôt un an, puisque nous resterons totalement stables sur cette fiscalité, et aussi longtemps que nous le pourrons, et je l'espère pendant toute la durée du mandat. Ce budget est également un budget responsable qui intègre l'impact des décisions prises par l'État et la rationalisation engagée au sein de nos services sans réduction de nos crédits de dépenses et de nos programmes d'investissement. C'est un budget rigoureux, un budget responsable, et enfin, oserai-je dire, un budget pérenne, clair et cohérent, qui stabilise notre endettement malgré les diminutions de recettes, avec un effort soutenu pour maintenir notre investissement puisque, en matière d'investissement, ce budget 2015 nous permettra de tenir nos engagements. Ce budget, mes chers collègues, est un budget de vérité, sans fard, sans artifice, sans faux semblant, pour construire ensemble l'avenir de notre territoire au service de tous, notamment les plus démunis, sans obérer nos perspectives. Je propose à M. Groizeleau de nous détailler cela de manière beaucoup plus précise dès à présent.

M. Bruno GROIZELEAU

Merci M. le Président. Vous avez tenu à remercier les services, je veux en faire de même. Ils ont fourni un gros travail pour ce budget, qui n'était pas facile, ainsi que vous l'avez rappelé, et dans un contexte difficile. Je remercie donc tous les services qui ont participé à ces différents budgets. Le budget du GEA se compose d'un budget principal, de trois budgets annexes de services publics industriels et commerciaux (SPIC) : l'eau, l'assainissement (collectif), le SPANC (service public de l'assainissement non collectif), du budget annexe « mobilités durables », du budget annexe de la pépinière scientifique, de dix budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement de zones d'activités ou d'habitat. Sur le diaporama qui vous est présenté, vous voyez que, sur cette vue d'ensemble des volumes budgétaires, nous sommes sur des budgets hors zones de 150,6 M€ exactement, le budget principal représentant 58%, soit 86,5 M€ ; le budget de l'eau 19,4M€ ; l'assainissement 28,6 M€ ; et les mobilités durables près de 14M€. Si nous y ajoutons les budgets de zones, nous arrivons à un total de 172 M€ de budget.

Budget principal

Zoomons maintenant sur le budget principal. La section de fonctionnement du budget principal s'élève à 64,8 M€. En répartition des recettes, la recette la plus importante est la fiscalité directe (27 M€) qui représente 42% de notre budget en recettes, suivie des dotations issues de la réforme de la TP (9,6 M€ - 15%), des dotations globales de fonctionnement (12,9 M€ - 20%), qui baissent cette année de 1,2 M€, une somme importante par rapport aux recettes que nous avons, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (10,2 M€ -16%). Le reste se compose de sommes plus modestes.

Ce que je peux dire sur ce budget 2015, c'est qu'il a été fait dans un contexte difficile, du fait notamment de :

- la baisse des dotations d'État de - 1,2M€ (- 8,51%), une baisse qui atteint -12% depuis 2013,
- des augmentations du SETOM : + 1M€ par rapport au BP 2014, 200 K€ au budget supplémentaire et 800 K€ à notre budget primitif 2015,
- la diminution du PLIE de - 700 K€, le programme touchant à sa fin.

Ainsi, nous avons commencé le budget avec 3 M€ de retard, et il a fallu faire un gros effort d'économie tout en gardant des actions à mener dès 2015.

Sur ce zoom, vous voyez la section fonctionnement du budget primitif et comment cela va se passer. En haut, vous avez les recettes et les dépenses, ce qui donne l'autofinancement brut. Ainsi que je vous l'ai dit, les recettes s'élèvent à 64,6 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 58,8 M€. Nous sortons donc avec un autofinancement brut de 5,842 M€. Qu'allons-nous faire de cet autofinancement brut ? Il y a d'abord les dépenses réelles d'investissement. Nous avons réduit ces dépenses réelles, mais nous aurons tout de même des investissements à hauteur de 16,4 M€, qui seront couverts par des recettes venant de subventions (4,7M€), du Fonds de Compensation de la TVA (1,445 M€). Le besoin de financements est donc de 10,2 M€. Nous aurons également le remboursement de la dette en capital de l'année : 3 M€. Ce qui nous fait un total de besoin de 13,4 M€. L'autofinancement viendra donc couvrir une partie de ce besoin de financement, à hauteur de 5,8 M€, et nous aurons besoin de nouveaux emprunts à hauteur de 7,5 M€. Nous sommes là dans une année budgétaire, nous ne parlons pas des comptes administratifs. Le compte administratif qui vous sera présenté au mois de juin devrait laisser apparaître un autofinancement brut de l'ordre de 8 M€ environ, puisque tous les chiffres ne sont pas arrêtés. Cela veut dire que ce compte administratif va venir gommer en partie le besoin de financement que nous avons, et comme l'a dit M. le Président, le remboursement de la dette étant de 3 M€ cette année, nous n'emprunterons pas plus que 3M€ sur l'année 2015. Le budget n'intègre donc pas ces résultats du compte administratif qui seront proches de 8 M€. Si nous zoomons dans les produits et la fiscalité, les taux d'imposition sont totalement stables, ainsi que l'a rappelé M. le Président. Vous avez, sur cette planche, les différents pavés : taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, CFE. En gardant les mêmes taux, nous ne bénéficions que de l'effet « bases », qui sera de + 2,5%, l'État revoyant ses bases de + 0,9% et le reste étant lié à la dynamique foncière, que nous avons considéré à + 1,6%. Ces 2,5 % d'augmentation produiront à peine 500 K€ de recettes supplémentaires, contre 1,2 M€ de pertes. Si nous avions voulu couvrir la perte, il aurait fallu augmenter les impôts et les bases de 3%.

Vous avez ensuite la décomposition de la fiscalité :

- la CFE, qui représente 8,6 M€ de notre recette ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), 5,2 M€ ;
- la taxe d'habitation ;
- la taxe sur le foncier bâti ;
- la taxe sur le foncier non bâti.

Vous avez aussi la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Elle est très nette. Elle était de 14,1 M€ l'an dernier, elle n'est plus que de 12,9 M€ cette année. Nous avons bien perdu 1,2M€. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, elles sont à hauteur de 58,8 M€. La grosse partie de 26,8 M€, représentée en bleu sur la diapositive, correspond aux versements aux communes. Ce versement est figé depuis la création du GEA en 2000, mais il pèse tout de même beaucoup sur nos charges (26,8 M€ par rapport à 58,8 M€), et il ne reste plus que 32 M€ sur lesquels nous pouvons agir pour diminuer nos charges. Il y aura sans doute dans les années à venir, peut-être dès 2016, un travail à mener sur ces versements aux communes, et les transferts de compétences seront à revoir. Nous aurons le temps de reparler de ce sujet. S'agissant des charges à caractère général, elles sont en baisse de - 2,8% (250 K€). Cela peut sembler faible, mais certains postes ont été en augmentation. Je prends, par exemple, le choix de financement du parc informatique : au lieu d'acheter notre matériel, nous avons pris la décision de le louer, ce qui représente un coût de 103 K€ pour l'année. Puis, le coût d'entretien du quartier Lafayette, qui n'était inscrit l'année dernière, représente 129 K€. En additionnant ces deux éléments et la baisse, cela fait pratiquement 500 K€, et nous avons fait un effort de 5% sur les charges à caractère général. S'agissant des charges de personnel, elles représentent 13 M€, en hausse de 1,24%. Elles incluent l'impact des mutualisations (services Juridique et Droit des sols) à partir du mois de juillet, le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), les recrutements effectués au cours de l'année 2014 (en année pleine sur 2015), l'augmentation de + 0,10% du taux de la CNRACL.

Afin de limiter l'augmentation dans les années à venir, les mesures suivantes sont déjà prises dès 2015 :

- un schéma de mutualisation des services en collaboration avec les communes membres – ce travail est lancé, le cabinet ayant déjà consulté les communes ;
- poursuite de la maîtrise des heures supplémentaires payées ;
- suppression des renforts et remplacements au profit du déploiement d'un pool d'agents en contrats aidés ;
- pas de création nette de poste en 2015.

En ce qui concerne les autres charges de gestion courante, elles s'élèvent à 8,3 M€, en forte hausse de + 12,37% du fait de la hausse des tarifs du SETOM. Dans ce pavé-là, vous retrouvez aussi les indemnités des élus, avec une baisse de 100 K€ et la subvention COS remplacée par l'adhésion au CNAS (- 62 K€), mais des actions nouvelles s'y retrouvent : le partenariat avec l'ALM Basket (20 K€), l'agence de développement stratégique (45 K€), le partenariat avec les chambres consulaires (61K€), le soutien à la recherche agricole (20 K€). En ce qui concerne nos investissements, ils seront à hauteur de 16,4 M€ couverts par des subventions à hauteur de 4,6 M€ et le FCTVA à hauteur de 1,4 M€.

Si nous devons zoomer sur ces grosses dépenses, nous trouvons :

- les fonds de concours et subventions d'équipement versées : 4,179 M€, dont :
 - le Contrat d'agglomération (avec près de 640 K€ pour la SMAC et 133 K€ pour les coteaux de Saint Michel),
 - les fonds de concours aux communes (2M€),

Je tiens à préciser que, malgré les baisses de dotations de l'État, le soutien aux communes reste au même niveau, c'est-à-dire que la DSC n'est pas touchée, que les fonds de concours restent à hauteur de 2M€, et que le reversement reste également au même niveau. S'agissant des fonds de concours, il y a déjà des projets, et ils vous seront présentés tout à l'heure. Il restait, avant la présentation des projets que je ferai tout à l'heure, 1, 771 M€ disponibles.

- la mise en œuvre des compétences communautaires, dont :
 - la voirie communautaire (6,24 M€),
 - les travaux de voirie traditionnels (5 M€),
 - la déviation Sud-ouest (1,2 M€),
 - la collecte et la valorisation des déchets, avec l'achat de bennes, de colonnes à verre (145 K€),
 - les eaux pluviales, avec les travaux sur les réseaux et ouvrages (1,088 M€),
 - la rénovation urbaine, avec la convention ANRU de La Madeleine (333 K€), même si nous avons une grosse recette de 2,275 M€ au titre des années précédentes,
 - l'aide à l'habitat, l'aide au logement social (2,22 M€),
 - l'insertion, avec des aménagements divers et la recyclerie (20 K€),
 - l'attractivité du territoire, avec l'étude pour le Ludoparc (70 K€),
 - le développement économique, avec la pépinière d'entreprises, la participation au développement des clusters, les initiatives numériques (180 K€),
 - le développement touristique, avec l'aide à la création de gîtes, équipements et signalétique touristiques (191 500 €),
 - l'enseignement supérieur, avec les partenariats de recherche et de transfert technologique (100 K€)
- les études et projets :
 - l'action foncière, avec les acquisitions et cessions foncières hors zones d'activité (887 K€), dont des réserves foncières à hauteur de 780 000 € et SAFER à hauteur de 100 000 €,
 - les études d'urbanisme (541 240 €), avec la révision du SCOT et du PHL, les études pour Lafayette (385 K€) - nous parlons souvent de Lafayette. Vous voyez que, pour l'année 2015, en charges et en investissement, ce sont à peu près 700 K€ qui y seront consacrés.
 - la rénovation urbaine, avec la contractualisation de l'ANRU 2 sur le quartier de Nétreville (196 825 €),
 - la trame verte (50 K€),
 - le SIG, notre système d'information, avec une refonte (144 K€),
 - les reliquats des subventions à recevoir pour les projets achevés font une petite recette de + 5 682 €.

Voilà pour la partie investissement, qui couvre nos 16 428 000 €, que j'ai déclinée assez rapidement, je le reconnais, mais nous passerons tout à l'heure aux questions diverses.

Budget Eau

Nous allons attaquer à présent les budgets annexes, en commençant par le budget de l'eau. Vous avez la même présentation que pour le budget principal. Vous retrouvez :

- en fonctionnement :
 - des recettes de fonctionnement, à hauteur de 11 M€, qui incluent la baisse de 5% du prix de l'eau décidée lors du Conseil du mois de décembre, et dont l'impact est de l'ordre de 380 K€ ;
 - des dépenses de fonctionnement à hauteur de 9,5 M€, avec une baisse de 3% (- 354 K€) ;
 - d'où un autofinancement brut de 1 566 000 € ;
 - les dépenses d'investissement ;
- en investissement :
 - des dépenses d'investissement de 6M€ ;
 - des recettes d'investissement à hauteur de 1, 929 M€ ;
 - d'où un besoin de financement de 4,1 M€ environ ;
 - un remboursement en capital de 1,8 M€ ;
 - soit un total de besoin de financement de 5,867 M€, et ce avant l'affectation des résultats 2014.

Or, nous l'avons dit depuis le budget supplémentaire, nous sommes en suréquilibre de 5M€ environ sur le budget eau, donc aujourd'hui, nous sommes couverts par un nouvel emprunt de 4,3M€ mais nous n'aurons pas besoin de cet emprunt sur l'année 2015. S'agissant des investissements, un effort a été fait : en effet, nous avons des montants très forts, que ce soit sur le budget eau ou le budget assainissement, et nous ne réalisons finalement que 38 à 40 % des montants inscrits.

Cette année, nous avons re-balayé, en proposant un éclatement de ces budgets sur les années à venir, nous arrivons donc à des sommes plus réalistes, puisque nous espérons un taux de réalisation de 70 à 75% à la fin de l'année, et au lieu d'avoir un montant de 12M€ de chaque côté, nous n'avons que 6 M€ pour le budget eau.

Ces investissements concernent principalement :

- la réhabilitation des réseaux (4,153 M€),
- divers travaux sur les réservoirs et les stations de pompage (331 K€),
- la mise en place progressive de la radio-relève (programmation pluriannuelle - 0,3 M€).

Le reste concerne le remboursement du capital, les subventions d'équipement et l'inscription d'un emprunt, qui est fictif puisque nous n'en aurons pas besoin, ce budget étant en suréquilibre.

Budget Assainissement

En ce qui concerne le budget Assainissement, vous retrouvez la même présentation :

- les recettes de fonctionnement s'élèvent à 10,922 M€ ;
- les dépenses de fonctionnement à 8,23 M€ ;
- l'autofinancement brut sortirait à hauteur de 2,7M€ ;
- les dépenses d'investissement : 8,4 M€ ;
- les recettes d'investissement : 8 M€ ;
- un besoin de financement : 400 K€ ;
- remboursement en capital : 2,7 M€ ;
- un total de besoin de financement : 3,169 M€ ;
- un besoin d'emprunt : 477 K€

Nous verrons également au compte administratif que nous sommes aussi en suréquilibre sur ce budget et que nous n'aurons pas besoin de l'emprunt inscrit ici. Le budget d'investissement de l'année s'élève à 8,409 M€, et nous y trouvons :

- la réhabilitation des réseaux à hauteur de 5,739 M€, dont l'extension de la zone de collecte pour 1,624 M€ ;
- les équipements spécifiques d'exploitation pour 2,6 M€ ;
- les équipements généraux (véhicules, informatique,...) pour 48 700 €.

Le reste correspond notamment au remboursement en capital, ainsi que je vous l'ai expliqué. Le FCTVA est estimé à 1,475 M€.

Budget SPANC

Le SPANC est un budget plus petit mais équilibré également, même si nous avons un problème sur le passé, puisque les rentrées sont échelonnées sur plusieurs années. Il faudra prendre une décision car, par rapport aux échéanciers, il y aurait un manque à rentrer d'environ 450 à 500 K€. Aujourd'hui, cette somme est couverte par un emprunt, mais il faudra toutefois décider cette année de la passer directement en perte, suite à quoi le budget principal viendra abonder ce budget SPANC. Cette situation est liée non à un problème de règlement des usagers mais à des études lancées au début du SPANC, qui n'avaient pas été financées par le budget principal et que le SPANC n'a jamais été capable de financer. S'agissant de ce budget, si nous zoomons sur les dépenses d'investissement, elles seront cette année à un niveau de 1, 213 M€. Elles comprennent 2 600 € de petit équipement pour le service (informatique, mobilier), 2 500 € de frais d'insertion et 1 208 500 € de travaux pour le compte de tiers.

Budget Mobilités Durables

Le budget annexe suivant est un plus gros budget, que nous avons déjà évoqué : le budget annexe de la mobilité. Nous avons :

- des recettes de fonctionnement à hauteur de 10,1M€, avec un abondement du budget principal inscrit à 725 K€ ;

Je voudrais préciser que, en 2014, nous avons déjà inscrit en ligne budgétaire une participation du budget principal de 700 K€ dont nous n'avons pas eu besoin. En 2013, il y avait également eu une inscription budgétaire, et nous n'en avons pas eu besoin. Espérons que cette année nous n'en aurons pas besoin non plus. Toutefois, nous l'inscrivons pour équilibrer.

- des dépenses de fonctionnement à hauteur de 8,8 M€ Ces éléments prennent en considération le nouveau contrat qui débutera mi-2015.
- un autofinancement de 1,343 M€ ;
- des dépenses d'investissement de 2,712 M€ ;
- des recettes d'investissement de 1,841 M€ ;
- d'où un besoin de financement de 870 K€ ;
- un remboursement en capital de 527 K€ ;
- soit un total de besoin de financement de 1,398 M€, couvert par un petit emprunt de 55 K€, si nous faisons tous nos investissements.

Les principaux investissements (2,7 M€) de la mobilité concernent :

- les aménagements d'infrastructure (dont les priorités bus) pour 513 700 €,
- divers autres aménagements (quais bus, arrêts...) pour 333 644 €,
- l'acquisition de bus, pour 787 640 €,
- l'acquisition de divers matériels au service des voyageurs (abribus, systèmes électroniques d'information ...) pour 326 201 €,
- le réaménagement du Pôle intermodal pour 324 000 €,
- les agencements pour vélos (72 480 €).

Budget Zones

Les derniers budgets, que j'adore, sont les budgets Zones. S'agissant des budgets Zones, tant que nous n'avons pas vendu, nous n'avons pas perdu. Aujourd'hui, un risque pèse sur nous, dont je vous ai déjà parlé, donc nous allons provisionner tous les ans, dès que nous pourrons le faire, dès que nous aurons vendu une partie de ces terrains. Ce que vous avez sous les yeux, ce sont les inscriptions budgétaires de l'année, c'est-à-dire les recettes assurées et les investissements que nous allons faire. Il reste encore en stock des terrains.

En budget d'investissement, le total de ces zones représentent 9,3 M€ et, en section de fonctionnement, 12 M€, soit un total de 21,4M€. Vous avez, dans les transparents suivants, la liste des opérations prévues et les principales recettes de fonctionnement :

- ZAC du Long Buisson : 4,4 M€ ;
- ZAC du Long Buisson 2 : 375 000 € ;
- ZAC de la Rougemare : 923 000 € ;
- ZAC de la Fosse aux Buis : 180 000 € ;
- ZAC des Surettes : 628 000 € ;
- ZAC du Vallon Fleuri : 1,3 M€.

En ce qui concerne les acquisitions, nous avons surtout des études sur les zones :

- la Fosse aux Buis : 100 000 € ;
- les Surettes : 540 000 € ;
- ZAC du Vallot : 80 000 € ;
- ZAC de Cambolle : 50 000 € ;
- Long Buisson 1 : 10 000 € ;
- Vallon Fleuri – Saint Sébastien : 2 000 €.

Voilà, en résumé et rapidement présentés, tous nos budgets du GEA.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette exhaustivité, M. Groizeleau.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? Aucune demande de parole.

Je vais donc mettre au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte (moins 2 abstentions) le Budget primitif 2015, arrêté à la somme, en dépenses, de 171 981 693 € se répartissant comme suit :**

En euros	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	21 686 792	64 765 784	86 452 576
SERVICE DES EAUX HTVA	8 068 498	11 319 278	19 387 776
SERVICE ASSAINISSEMENT	17 083 322	11 558 244	28 641 566
SPANC	1 213 600	180 160	1 393 760
MOBILITES DURABLES	3 814 899	10 121 991	13 936 890
PEPINIERE SCIENTIFIQUE HTVA	279 364	527 904	807 268
SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES	52 146 475	98 473 361	150 619 836
ZONES D'ACTIVITES HTVA	7 912 355	10 149 322	18 061 677
ZAC du LONG BUISSON	4 433 700	4 868 666	9 302 366
ZAC du LONG BUISSON 2	645 525	978 680	1 624 205
ESPACE d'ACTIVITES de la ROUGEMARE	242 100	1 165 151	1 407 251
ZAC la FOSSE AU BUIS	201 000	381 000	582 000
ZONE d'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	1 675 650	2 318 650	3 994 300

En euros	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
ZAC de CAMBOLLE	712 625	435 420	1 148 045
ZA GAUVILLE PARVILLE	1 650	1 650	3 300
ZA LE FLOQUET SACQUENVILLE	105	105	210
ZONES D'HABITAT HTVA	1 381 230	1 918 950	3 300 180
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	1 300 000	1 837 720	3 137 720
ZAC DU VALLON ARNIERES SUR ITON	81 230	81 230	162 460
SOUS TOTAL BUDGETS ZONES	9 293 585	12 068 272	21 361 857
TOTAUX	61 440 060	110 541 633	171 981 693

2 - Budget primitif 2015 – Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Vote des taux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau : le vote des taux du budget primitif.

M. Bruno GROIZELEAU

Comme l'a dit M. le Président, il y a maintien des taux pour la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la taxe d'habitation. Je vous les rappelle :

- la taxe sur le foncier bâti : 2,98 % ;
- la taxe sur le foncier non bâti : 7,39 % ;
- la taxe d'habitation : 8,83 % ;
- la cotisation foncière des entreprises : 24,95 %
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 12,15 %

M. Guy LEFRAND

Merci M. Groizeleau. Qui est pour ? Pardon, excusez-moi, M. Bibes.

M. François BIBES

Je voulais faire une remarque concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette taxe de 12,15 % assise sur le foncier bâti est la même depuis 2010, malgré l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui est reversée directement, malgré l'augmentation de la TVA, malgré les augmentations du Glissement-Vieillesse-Technicité et de la CNRACL. Cette taxe va nous ramener cette année 10,2 M€ de recettes, et le SETOM va nous coûter 4,8 M€. Restent donc 5,4 M€, qui représentent le coût de la collecte, c'est-à-dire les salaires, le carburant, l'achat de véhicules, sachant qu'une benne à ordures ménagères coûte 150 000-160 000 €.

M. Guy LEFRAND

250 000 € environ, pour être très précis, M. Bibes.

M. François BIBES

Il y a quand même 5,4 M€ qui sont affectés à différents chapitres, et je pense que ceci manque de clarté. Je crois que, s'il y avait un budget annexe des déchets, nous y verrions beaucoup plus clair. Tout le monde y verrait beaucoup plus clair. Je demande que nous mettions au point ce budget annexe. Certaines collectivités l'ont mis au point, pourquoi pas nous ?

M. Guy LEFRAND

Merci M. Bibes. Je n'ai pas très bien compris, voulez-vous que nous augmentions ou que nous baissions la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ?

M. François BIBES

Non, j'ai dit que nous sommes à 12,15% assis sur le foncier bâti depuis 6 ans et que je trouve cela bien.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Si vous êtes heureux, c'est parfait.

M. François BIBES

Faisons un budget annexe, et nous verrons.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président. J'ai demandé pendant plusieurs années que nous ayons un budget annexe, car j'ai toujours pensé que ce budget des ordures ménagères était positif.

Je vous rappelle que, au cours des années précédentes, quand nous nous sommes battus pour acheter des bacs, on nous menait en bateau en nous disant que ce n'était pas possible alors que nous savions pertinemment que nous pouvions le faire sur le budget. Nous avons d'ailleurs encore des bacs à acheter, il faudra donc se reposer la question. Alors, il m'avait été plus ou moins répondu non du fait que cela ferait un budget annexe de plus, mais j'avais demandé qu'il y ait au moins la transparence et au moins un budget analytique sérieux et sincère sur les ordures ménagères. Il me semble d'ailleurs que M. Groizeleau nous a dit qu'il nous le présenterait en commission des finances. Je compte donc qu'il nous soit présenté en commission des finances. Quant aux 12,15%, ils sont amplement suffisants, il faut en rester là, car si vous regardez la somme que représente ce taux sur votre feuille d'impôt, vous verrez qu'elle représente quelque chose de relativement important.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède. M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Une simple question : avez-vous intégré dans le budget des ordures ménagères le montant qui nous est réclamé par le centre de traitement ?

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas de budget des ordures ménagères. C'est justement ce qui vient d'être dit. Nous sommes dans le budget global aujourd'hui.

M. Nogarède m'interrogeait sur les bacs. Nous y travaillons en ce moment, nous allons avoir une nouvelle convention de deux ans sur la collecte des ordures ménagères, qui va justement nous permettre de réfléchir à une vision globale de la collecte des ordures ménagères. Par ailleurs, s'agissant de cette question d'un budget annexe, je vous entends, mes chers collègues, mais j'ajouterai un tout petit détail : si nous faisons un budget annexe, nous serons obligés de répercuter à l'euro près, les augmentations massives du SETOM. Peut-être qu'avant de créer un budget annexe Ordures ménagères, nous devrions bien en regarder les conséquences. Aujourd'hui, le budget principal absorbe ; mais demain, si nous créons un budget annexe, il faudra expliquer à nos concitoyens que nous sommes obligés de répercuter à l'euro les augmentations du SETOM, dont nous savons tous qu'elles peuvent être extraordinairement massives. Je vous alerte simplement sur ce sujet. Je veux bien que nous lancions le débat un jour sur un budget annexe des ordures ménagères, mais attention aux conséquences, notamment quand il faudra les expliquer à vos concitoyens.

Mme Caillat.

M. Gérard SILIGHINI

Non, c'est M. Silighini.

M. Guy LEFRAND

Pardon, excusez-moi.

M. Gérard SILIGHINI

Je pense qu'un budget annexe serait quelque chose d'utile, et j'entends bien votre argument sur le risque qu'il y aurait, mais puisqu'il s'avère aujourd'hui que le budget principal paie une partie de la facture des ordures ménagères, cela veut dire que cela nous conduirait certes à augmenter la taxe mais, en même temps, à baisser les taux d'imposition du budget principal, puisque le budget principal n'aurait plus ce boulet, ce qui équilibrerait les choses. Je ne pense pas que votre argument interdise un budget annexe.

M. Guy LEFRAND

Cela ne l'interdit pas, mais cela peut mettre en difficulté certains élus, et je pense qu'il faut en tenir compte avant de dire qu'un budget annexe est forcément la bonne solution. Il faut se méfier, l'enfer est parfois pavé de bonnes intentions.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ VOTE des taux de fiscalité locale identiques à ceux de l'exercice 2014, **FIXE** ainsi, pour l'année 2015, le taux sur le Foncier bâti à **2,98 %**, sur le foncier non bâti à **7,39 %**, sur la Taxe d'habitation à **8,82 %**, sur la Cotisation Foncière des Entreprises à **24,95 %**, sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à **12,15 %***

3 - Budget primitif – Exercice 2015 – Création, modification et révision des AP/CP et AE/CP

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Pour répondre à M. Nogarède, j'ai effectivement pris un engagement par rapport à la comptabilité analytique. Nous allons le faire.

La délibération suivante concerne les AP/CP, c'est-à-dire les autorisations de programmes, les montants parfois étalés sur plusieurs années, et les crédits de paiement, correspondant aux années de règlement.

Il y en a 18. Je vous propose non pas de voir les 18, car, sur la totalité, 12 ou 13 sont des ajustements, mais plutôt de zoomer sur les grosses créations d'AP, qui ont trait au programme de l'eau par exemple et seront étalées sur les cinq années à venir.

Vous allez retrouver en création, par exemple :

- sur le budget eau :
 - la création d'une AP/CP pour le Schéma Directeur d'eau potable de 900 000 € qui s'étale sur les années 2015 (150 000 €), 2016 (300 000 €), 2017(300 000 €), 2018 (150 000 €) ;
 - la création d'une AP/CP pour les opérations d'investissement sur les réseaux d'eau potable de 20,5 M€, qui commence dès cette année avec une inscription au budget de 2,5 M€, puis se poursuivra en 2016 (3,61 M€), 2017 (3,6 M€), 2018 (2,9 M€), 2019 (3,94 M€) et 2020 (3,9 M€) ;
- sur le budget assainissement :
 - la création d'une AP/CP pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées de 20,32 M€, qui commence dès 2015 avec 2,657 M€ inscrits à notre budget et se poursuit jusqu'en 2020 ;
 - la création d'une AP/CP relative au programme d'extension de la zone de collecte des eaux usées de 20,31 M€, qui s'étale de l'année 2015 à 2020.

Ce sont ces AP/CP sur lesquels il faut zoomer ce soir ; les autres ne sont que des ajustements, avec les éléments que nous connaissons.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Groizeleau.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Pardon, M. Nogarède. Vous avez du mal à réagir ce soir.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président. Je veux bien tout cela. Les AP/CP sont des choses qui me plaisent.

M. Guy LEFRAND

J'avais cru le comprendre.

M. Alain NOGARÈDE

Néanmoins, je veux dire aux collègues que ce soir, en dix secondes, ils vont voter une étude obligatoire de 900 000 €. Une étude à 900 000 €, cela fait quatre pavillons que nous pourrions construire pour y loger des gens pendant des années. Excusez-moi pour la comparaison. J'aurais pu en prendre une autre. Mais il faut être sensible à cela. L'agence de bassin nous fait des remarques, nous fait des cours de morale, nous impose des schémas directeurs à 900 000 € sur quatre ans. Deuxièmement, l'avantage des AP/CP, c'est que nous mettons le collier (chiffre : 20M€) et qu'ensuite nous déclinons sur 5, 6 ou 7 ans. Très bien. C'est ainsi qu'il faut faire effectivement, mais j'aimerais que nous essayions d'affiner ces chiffres, voire les prolonger pour certains après 2020, dans la mesure où nous ne pourrions pas tenir les chiffres inscrits là, car si nous nous en tenions à ces chiffres, nous serions obligés de faire exploser de nouveau le prix de l'assainissement et de l'eau. Aussi je voudrais que ces AP/CP soient déclinés en regardant ce que cela entraîne pour le prix de l'eau en 2016, 2017 etc., et je sais que les services en sont capables. Je veux, M. Dossang, que nous affinions ces chiffres. Mais je suis d'accord sur le principe.

M. Guy LEFRAND

M. Dossang, voulez-vous répondre ?

M. Guy DOSSANG

Nous en avons parlé en 4^{ème} commission et nous avons dit que nous allions faire quelque chose là-dessus.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **PROCÈDE** à la création et aux ajustements d'Autorisations de Programme/Crédits de paiement (AP/CP) à réaliser dans le cadre du Budget Primitif 2015*

4 - Comité des Œuvres Sociales (COS) – Association des Retraités Territoriaux d'Évreux (ARTE) – Subventions de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Le Comité des Œuvres Sociales (COS) sollicite une subvention de 8 000 € pour l'exercice 2015 pour procéder au règlement des charges courantes. Vous savez que le COS disparaît en 2015, mais il lui restait des charges à payer, donc il nous sollicite pour cette subvention à hauteur de 8 000 €. L'Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux nous sollicite quant à elle pour une subvention de 4 000 €. En 2014, nous avons versé 1 200 €, il est donc proposé de porter cette subvention de 1 200 à 1 500 €.

Aujourd'hui, l'association compte 28 retraités du GEA sur un total de 351 adhérents. La Ville d'Évreux donne plus à ses retraités que le GEA : le GEA donnait 42 €, nous sommes passés à 54 € ; la Ville donne près de 140 €.

M. Guy LEFRAND

Par adhérent.

M. Bruno GROIZELEAU

Oui, par adhérent. Il faudra sans doute réfléchir à un montant mixte, car je ne vois pas un retraité du GEA en faire seulement pour 54 € alors que celui de la Ville d'Évreux en fait pour 140 €.

M. Guy LEFRAND

J'aime vous entendre parler ainsi, M. le Vice-président.

M. Bruno GROIZELEAU

Donc, la subvention demandée ce soir par le COS est de 8 000 € et, pour l'Amicale des Retraités Territoriaux, il s'agit de passer de 1 200 à 1 500 €.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** au Comité des Œuvres Sociales une subvention de **8 000 €** et à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Évreux une subvention de **1 500 €**, au titre de l'année 2015*

5 - Promotion du territoire - Évreux Volley Ball - Subvention de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Dans le cadre de la promotion du territoire, le Grand Évreux Agglomération soutient les clubs sportifs de haut niveau. Il en est ainsi du partenariat engagé depuis plusieurs années avec l'Évreux Volley Ball. Il est proposé le versement d'une subvention à hauteur de 20 000 €, identique au montant versé les années précédentes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **ACCORDE** une subvention de **20 000 €** à l'association « Evreux Volley Ball » pour l'année 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication.*

6 - Promotion du territoire - ALM Évreux Basket- Subvention de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Toujours dans le cadre de la promotion du territoire, il s'agit là de l'ALM Basket. Aujourd'hui, le GEA soutient l'ALM par l'achat de prestations auprès du club. Il est proposé de compléter ces achats de prestations par l'octroi d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant 20 000 € au titre de l'année 2015, comme pour le volley ball.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** à l'ALM Evreux Basket, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au titre de l'année 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication*

7 - Commune d'ANGERVILLE LA CAMPAGNE- Extension du groupe scolaire Alphonse Cosme - tranche 2 – Fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous allons passer maintenant aux fonds de concours. Vous avez vu tout à l'heure que, dans le budget primitif, l'enveloppe des fonds de concours est de 2 M€.

Nous avons déjà délibéré à hauteur de 228 984,75 € sur les années précédentes, donc il reste 1 771 000 €, et ce soir nous avons des dossiers à voir, notamment pour Angerville-la-Campagne, qui réalise l'extension de son groupe scolaire Alphonse Cosme (tranche 2). Le coût du projet est de 515 000 €, et nous sommes sollicités pour un montant de 167 375 €.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Les fonds de concours sont un sujet sur lequel nous aurons l'occasion de parler, mes chers collègues maires, lors de la prochaine Conférence des Maires, pour revoir ensemble, justement, la manière dont vous souhaitez que nous travaillions. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 167 375 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'extension du groupe scolaire – Tranche 2 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

8 - Commune de GAUCIEL - Aménagement d'un chemin piéton pour l'école – Fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Il concerne la commune de Gauciel et l'aménagement d'un chemin piéton pour l'école. Le coût du projet est de 4 711 €, et nous sommes sollicités pour 1 695,50 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 1 695,50 € à la commune de Gauciel pour l'aménagement d'un chemin piéton pour l'école et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

9 - Commune de GAUVILLE LA CAMPAGNE - Création d'un parking accessible pour les PMR vers l'agrandissement du cimetière – Fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Bruno GROIZELEAU

Il concerne Gauville-la-Campagne et la création d'un parking accessible pour les PMR vers l'agrandissement du cimetière. Le coût du projet est de 61 094,50 €, et nous sommes sollicités pour 30 547,25 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 30 547,25 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour la création d'un parking accessible aux personnes à mobilité réduite vers l'agrandissement du cimetière et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

10 - Commune de GUICHAINVILLE - Travaux d'isolation sur le restaurant scolaire, la salle de réunion Place de la Mairie et le vestiaire du terrain de football – Fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Bruno GROIZELEAU

Il concerne la commune de Guichainville et des travaux d'isolation sur le restaurant scolaire, la salle de réunion Place de la Mairie et le vestiaire du terrain de football. Le coût du projet est de 31 541,63 €, et nous sommes sollicités pour 14 037,31 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 14 037,31 € à la commune de Guichainville pour les travaux d'isolation sur le restaurant scolaire, la salle de réunion Place de la Mairie et le vestiaire du terrain de football et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

11 - Commune de LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX - Réhabilitation des mares – Fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Bruno GROIZELEAU

Il concerne la Chapelle-du-Bois-des-Faulx et la réhabilitation des mares.

Le coût du projet est de 3 385 €, et nous sommes sollicités pour 1 692,50 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Un mot sur les mares communales, mes chers collègues, même si nous aurons l'occasion d'y revenir. Vous nous avez souvent interpellés sur la situation extrêmement floue dans laquelle nous nous trouvons par rapport à la question des mares, puisque d'après la loi MAPAM qui crée le bloc de compétences sur les missions relatives à la fameuse GEMAPI, dont nous avons parlé et que vous avez votée lors d'un dernier conseil, les mares ne relèvent pas du Conseil communautaire. Elles ne sont pas traitées au niveau du GEA, si ce n'est justement à travers ces fameux fonds de concours. Dans le cadre de la GEMAPI, nous aurons à terme à réfléchir ensemble sur ce que nous voulons faire, et notamment à définir les mares qui représentent un intérêt en matière de prévention des inondations (mares tampons ou mares à l'exutoire d'un axe de ruissellement). Dans ce cadre-là, les mares qui correspondront à ce sujet pourront être intégrées dans un programme de réhabilitation. Nous pourrions également aborder ce sujet lors d'une prochaine Conférence des Maires.

Nous n'avons pas voté. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 1 692,50 € à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour le curage et l'élagage de deux mares et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

12 - Commune de MISEREY - Réhabilitation de la mare du Breuil – Fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Même cause, même conséquence pour la mare du Breuil.

M. Bruno GROIZELEAU

Sur la commune de Miserey.

Le montant est de 3 175 €, et nous sommes sollicités pour 1 587,50 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 1 587,50 € à la commune de la Miserey pour la réhabilitation de la mare du Breuil et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

13 - Commune de NORMANVILLE - Réfection du chauffage de la salle des fêtes – Fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Et enfin, la commune de Normanville.

M. Bruno GROIZELEAU

Il s'agit de la réfection du chauffage de la salle des fêtes.

Le coût du projet est de 19 835,80 €, et nous sommes sollicités pour 9 917,90 €.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Je voudrais ajouter que le total des fonds de concours que nous venons de voir ce soir s'élève à 226 852,96 €. Aujourd'hui, nous en sommes, en autorisation sur les programmes 2015, à 455 837 €, et il nous reste une enveloppe de 1 544 000 €.

M. Guy LEFRAND

Il ne fallait pas leur dire qu'il restait encore autant, M. Groizeleau.

Bien, nous allons voter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** l'attribution d'un fonds de concours de 9 917,90 € à la commune de Normanville pour la réfection du chauffage de la salle des fêtes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière et tout document afférent à ce dossier.

14 - Commissions communautaires – Composition – Modification

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle quelques modifications dans la composition des commissions pour les communes des Baux Sainte Croix et du Val David. Pour la commune des Baux Sainte Croix, Mme Ledanseau remplacera M. Leroux à la 4^{ème} commission, celle de l'eau; et pour la commune du Val David, Mme Monica Lemeilleur remplacera Mme Anna Vivien au sein de la 7^{ème} commission, celle des finances.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de ne pas vous y opposer.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DESIGNE** Mme Martine LEDANSEUR, en qualité de membre de la 4^{ème} Commission Eau et Assainissement en lieu et place de M. Olivier LEROUX et **DESIGNE** Mme Monica LEMEILLEUR en qualité de membre de la 7^{ème} Commission Finances en lieu et place de Mme Ana VIVIEN*

15 - Partenariat GEA / ALEC 27 – Convention pluriannuelle d'objectifs – Subvention 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit de voter une subvention pour l'ALEC 27.

Vous savez que le GEA a signé avec l'ALEC 27 une convention pluriannuelle d'objectifs. Parmi les objectifs et les opérations phares entre l'ALEC et le GEA, se situe le Conseiller en Énergie Partagé (CEP), dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Son objectif est de faire réaliser aux communes des économies d'énergie de toute nature sur leur patrimoine communal. Il est proposé deux types de missions à chaque commune :

- une mission simple, qui est une forme de pré-diagnostic gratuit, pour laquelle le CEP vient visiter le patrimoine de la commune et définit ce qui pourrait être des gisements d'économie, que ce soit dans le cadre de travaux à réaliser ou même en étudiant les contrats que la commune a signés avec les prestataires en énergie,
- une mission complète, sur trois années, qui coûte à la commune 1 € par habitant et par an, mais offre des possibilités importantes de réaliser des économies sérieuses.

Sur le document qui vous est proposé, il est indiqué qu'à ce jour, 11 communes ont adhéré. En réalité, il y en a davantage, nous en recensons 14 aujourd'hui, et des demandes complémentaires affluent. Cette mission a un intérêt réel pour les communes qui se positionnent, notamment à l'occasion de la réalisation de leur budget, pour une réduction des consommations d'énergie. Ceci étant, pour terminer cette première période de trois années, il vous est demandé de voter une subvention de 50 645 € à l'ALEC qui met à notre disposition ce Conseiller en Énergie Partagé. Il faut préciser que cette mission est en partie subventionnée, d'une part par l'ADEME, dans le cadre d'un dispositif qui a permis au GEA de toucher une somme conséquente, et d'autre part par la Région Haute-Normandie. Il est difficile de corréliser les 50 000 € de subvention avec ce qui est reçu puisque les périodes de référence ne sont pas les mêmes. Néanmoins, au prorata sur l'année 2015, nous toucherions une somme de plus 14 000 € de l'ADEME et de plus de 13 000 € de la Région, auxquels s'ajoutent la participation des communes (1€/an/habitant) à hauteur de 4 600 €, de sorte que, en contrepartie des 50 000 € qu'il vous est demandé de voter, il y aurait en quelque sorte une recette d'un peu plus de 30 000 €, ce qui relativise le coût de ce Conseiller en Énergie Partagé. Il faut encore préciser pour être complet que les communes qui ont adhéré – je pense notamment à Guichainville, ont réalisé des économies substantielles; par conséquent, il y a un véritable intérêt à poursuivre cette mission au moins jusqu'au mois de septembre 2015. C'est ce qu'il vous est demandé de voter aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Merci. Un vrai service rendu. Mme Caillat clignote, donc je suppose que M. Silighini demande la parole.

M. Gérard SILIGHINI

Vous supposez bien. Je m'étale, je suis désolé.

M. Guy LEFRAND

Profitez-en.

M. Gérard SILIGHINI

M. Hubert vient de dire « au moins jusqu'en septembre 2015 », cela veut-il dire qu'il est question de reconduire cette action par la suite ou cela veut-il dire que nous ne savons pas ?

M. Guy LEFRAND

Septembre 2015 est le terme de la convention.

M. Gérard SILIGHINI

J'ai bien entendu, mais des discussions sont-elles en cours pour reconduire cette convention.

M. Xavier HUBERT

Oui, il est certain que nous aurons à nous positionner tous ensemble pour savoir si nous reconduisons pour trois années cette convention avec l'ALEC.

Il nous faudra voir si nous pouvons avoir les mêmes financements. Nous savons que l'ADEME pourra poursuivre le financement, dans des conditions peut-être même plus avantageuses que celles de la première période triennale. En revanche, la Région Haute-Normandie nous a fait savoir qu'elle ne participerait plus au dispositif. La discussion est donc en cours et, bien sûr, ce serait une opportunité, si nous en avons les moyens, que de renouveler cette convention pour trois années supplémentaires.

M. Guy LEFRAND

Et pour être tout à fait précis, ce dossier viendra en discussion au Bureau communautaire fin mars. Vous êtes maintenant parfaitement renseignés.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ATTRIBUE** à l'ALEC27 une subvention de 50 645 € au titre de l'année 2015 pour les missions du Conseiller en Energie Partagé et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et avenant éventuel à intervenir

16 - Commune de Cierrey – Lotissement Promo Concept – Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une délibération d'un type sur lequel vous avez déjà eu à vous prononcer.

Lorsqu'une commune réalise un lotissement, elle a la possibilité, dès l'origine, de signer une convention tripartite avec le promoteur et le GEA, qui a pour objectif de rétrocéder en propriété à la commune les espaces communs du lotissement. Le GEA y est particulièrement intéressé car il aura à gérer, dans la limite de sa compétence, les réseaux et la voirie. En l'occurrence, la commune de Cierrey se propose de réaliser une opération de douze lots dans le Hameau de Rochefort et nous soumet ainsi cette convention tout à fait classique, qui permettrait au GEA de suivre la construction du lotissement, de vérifier que la construction se fait suivant les prescriptions du GEA, notamment du service Voirie. À l'issue de la construction des bâtiments, il serait procédé à une rétrocession au profit de la commune, mais avec des ouvrages conformes à ce que nous souhaitons en interne au GEA pour l'entretien, dans la limite de nos compétences.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

La phrase en gras que nous voyons systématiquement dans ce type de délibération s'applique-t-elle pour les ouvrages qui ne seraient pas faits en conformité ? Je parle de la révision des Attributions de Compensation. Nous ne l'avons jamais appliquée.

M. Xavier HUBERT

Ce n'est pas tout à fait cela. Dans la mesure où la commune étend son linéaire de voirie, ce linéaire étendu peut entraîner, dans les rapports entre la commune et le GEA, une modification dans les Attributions de Compensation, puisque la commune a alors un linéaire de voirie plus important et que, corrélativement, le GEA entretient un peu plus de voirie. Il y aurait donc un calcul à faire pour que l'Attribution de Compensation soit révisée à l'occasion de la rétrocession de ces voiries à la commune.

M. Alain NOGARÈDE

Cela n'a donc jamais été fait.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise, par le Grand Evreux Agglomération, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence à l'occasion de la réalisation du lotissement PROMO CONCEPT à Cierrey (12 lots) et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération, la commune de Cierrey et la Société PROMO CONCEPT ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

17 - Commune du Mesnil Fuguet – Élaboration d'un PLU – Association du Grand Evreux Agglomération

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Le dossier n°17 concerne la commune du Mesnil Fuguet, qui a pour projet d'élaborer son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'élaboration d'un PLU prévoit qu'il y ait des personnes publiques associées, et le GEA souhaite être cette personne publique associée à l'élaboration de ce PLU, notamment pour apporter un soutien technique, garantir une certaine cohérence entre les orientations de la commune et notre SCOT (en révision), et émettre un avis sur le PLU tel qu'il serait proposé par la commune. Il vous est donc simplement demandé de délibérer pour que le GEA soit consulté sur l'élaboration du PLU de la commune du Mesnil Fuguet.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** que le Grand Evreux Agglomération sera consulté sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme arrêté de la Commune du MESNIL FUGUET.

18 - Charte forestière – Fiche Action n°10 – Construction bois – Partenariat GEA / École nationale supérieure d'Architecture de Normandie – Convention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Il s'agit d'une action en lien avec la Charte forestière du territoire, adoptée en 2010-2011. Un certain nombre de programmes d'actions concrets ont été proposés, et il s'agit d'une opération un peu originale qui conduirait le GEA à contracter avec l'École nationale supérieure d'Architecture de Normandie, située à Darnetal à côté de Rouen. Ce partenariat ferait plancher des étudiants en architecture sur du mobilier urbain en bois, et notamment des abris-bus. Ces abris feraient l'objet d'un concours auprès des étudiants, qui devraient proposer des modèles en bois. Cela permettrait de valoriser la filière bois. Il pourrait également être intéressant que ces abris-bus puissent être implantés dans nos communes, si les maires et conseillers municipaux étaient intéressés par ce projet. La 2^{ème} commission a rendu un avis favorable et a fait remarquer qu'il faudrait également que les abris-bus soient aux normes de sécurité et d'accessibilité. Je le souligne puisque, dans le cadre de la convention qui sera signée, si vous êtes d'accord, avec l'École nationale supérieure d'Architecture de Normandie, il sera demandé aux étudiants de veiller particulièrement au respect de ces normes.

M. Guy LEFRAND

Merci. J'ai quelques planches en bois de la rue du Docteur Oursel, si cela vous intéresse. On pourra peut-être faire de beaux abris-bus. C'est un beau bois, il nous a coûté assez cher.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, dans le cadre de la fiche action n°10 de la Charte forestière du GEA, la mise en œuvre d'un partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie pour la réalisation d'éléments de mobilier urbain en bois et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et acte se rapportant à cette action.

19 - Déviation sud-ouest – Travaux - Impact sur le réseau de bus - Avenant à la convention de Délégation de Service Public

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Merci M. le Président. Comme vous le savez, les travaux de la déviation Sud-ouest vont se poursuivre en 2015 par la réalisation d'un pont ferroviaire. Dans ce cadre, le chemin Potier sera de nouveau fermé à compter de la semaine 12, soit à partir du lundi 16 mars. Bien entendu, cette fermeture engendrera des perturbations sur les circulations adjacentes en occasionnant un report de trafic. La DREAL, comme en 2014, prévoit des itinéraires de déviation. Le réseau de Trans Urbain va devoir également s'adapter et apporter des modifications à certains de ses itinéraires. Des adaptations vont évidemment être prévues. De même, la RD 55 sera également fermée durant le week-end de Pâques. Comme vous pouvez le voir dans le tableau ci-joint, il est prévu des adaptations pour les lignes 5 et 10, qui seront prises en charge financièrement par la DREAL, et pour lesquelles des fiches horaires des bus vont être réalisées et fournies par Trans Urbain. Pour le GEA, il convient d'acter ces modifications techniques au contrat de délégation de service public 2014-2020 conclu avec Trans Urbain par la passation d'un avenant avant la mise en place de ces modifications. Elles sont sans incidence financière sur le contrat de DSP. Il est donc demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir valider les modifications et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à passer à la convention de DSP.

Je vous remercie.

M. Guy LEFRAND

Merci, Mme Duranton. M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Mon intervention concerne les mobilités durables, donc s'adresse plutôt à Mme Leseigneur qu'à Mme Duranton. Nous allons transformer les lignes de bus dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre, et beaucoup de gens sont intrigués par le fait que nous allons supprimer des lignes de bus. Il faudrait démystifier cela et communiquer sur le sujet, ce qui éviterait beaucoup de quiproquos.

M. Guy LEFRAND

Mme Duranton, et ensuite Mme Leseigneur.

Mme Nicole DURANTON

Pour répondre à M. Nogarède, une communication est prévue, bien entendu, sur le nouveau réseau.

Mme Diane LESEIGNEUR

Effectivement, une nouvelle communication va démarrer. Nous attendions l'arrivée du nouveau directeur, et il est arrivé depuis le lundi de la semaine dernière. Nous allons pouvoir faire avec lui tout un plan de communication, qui va se faire soit en direct, soit auprès des usagers à travers les différentes communes, le plus largement possible, car effectivement il n'y a pas de suppressions de lignes mais des lignes qui sont regroupées. Aucun secteur ne sera privé de dessertes, il y a des regroupements de lignes qui font que nous aurons un moins grand nombre de lignes, mais les dessertes sont les mêmes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme Maragliano.

Mme Francine MARAGLIANO

Je tiens aussi à préciser que, dans le cadre du transport et de la mobilité, il a été ajouté un volet accessibilité. Les horaires seront rendus accessibles, lisibles, donc faciles à lire, et l'information sera également accessible au public dit vulnérable.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ VALIDE les modifications à apporter au réseau de bus : lignes 5, 10 et desserte d'Arnières sur Iton, à l'occasion de la fermeture du Chemin Potier pendant la durée des travaux de la Déviation Sud/Ouest, et AUTORISE Monsieur le Président à SIGNER l'avenant à passer à la convention de DSP ainsi que la convention à passer avec la DREAL pour le remboursement du surcoût de dépenses.

20 - Cité Lafayette – Aménagement du site – Mandat d'études préalables

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne l'aménagement du site de la Cité Lafayette, mes chers collègues. La présente délibération a pour but de confier mandat à la société SHEMA pour la réalisation des études préalables à la définition d'un projet d'aménagement du site de la Cité Lafayette, pour un montant global de 177 100 €. Ces études préalables doivent nous permettre de nous prononcer sur l'opportunité, le périmètre et les caractéristiques de l'opération que nous réaliserons sur la Cité Lafayette tout en déterminant la faisabilité économique, l'équilibre de l'opération et les possibilités de réalisation. La convention de mandat est organisée en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. Cette tranche ferme devra être réalisée dans un délai de six mois. Concernant les tranches conditionnelles, la première tranche, qui concerne l'étude d'impact et l'étude hydraulique, devra être réalisée dans un délai de deux mois ; la deuxième tranche, qui concerne la mise en œuvre des procédures d'urbanisme opérationnel, devra l'être ensuite dans un délai d'un mois. Il s'agit ce soir de missionner un aménageur. Nous avons fait un appel d'offres, pour lequel nous avons eu quatre candidats, et nous vous proposons, suite aux études qui ont été faites, que ce soit la société SHEMA qui puisse répondre.

Pour votre parfaite information, MM. Emmanuel Roussel et Arnaud Mabire, qui sont les représentants du GEA au sein de la société EAD qui avait soumissionné le marché, n'ont pas été destinataires de la convention qui est l'objet de la délibération de ce soir.

Je vais donc vous proposer, mes chers collègues, de mettre aux voix. Vous l'avez bien compris, il s'agit simplement de la première partie, qui est l'étude sur l'eau, l'air, le feu, la terre – puisqu'il faut des études pour tout avant de commencer quoi que ce soit – de manière à ce que nous puissions enfin avancer. Par ailleurs, la SHEMA qui a été retenue par la commission est une organisation spécialisée dans l'aménagement, la construction et le développement économique, une SEM forte de 44 collaborateurs qui travaille sur l'ensemble de la région Normandie aujourd'hui.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de confier mandat à la société SHEMA pour la réalisation des études préalables à la définition d'un projet d'aménagement sur le site de la Cité Lafayette à Evreux, pour un montant global de 177 100 € HT, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mandat à intervenir, **AUTORISE** le mandataire à signer les marchés après décision de l'organe délibérant du GEA, **AUTORISE** le mandataire à notifier au titulaire à chaque phase de l'étude les décisions prises par le Grand Evreux Agglomération et **AUTORISE** le mandataire à signer les avenants après validation préalable du Grand Evreux Agglomération.

21 - Programme de rénovation urbaine du quartier de la Madeleine – Désenclavement de la copropriété ACACIA – Lancement de l'opération – Demande de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bourrellier.

M. Ludovic Bourrellier

Merci M. le Président, bonsoir mes chers collègues.

Ce dossier vient en complémentarité d'un dossier que nous avons voté au dernier Conseil communautaire à propos du plan de sauvegarde des copropriétés que sont Aubépine et Acacia. Il s'agit en l'occurrence non pas d'intervenir directement sur les immeubles mais sur les aménagements extérieurs situés à l'arrière du bâtiment Acacia. Pour ceux qui connaissent le quartier de La Madeleine, ce site se situe dans une impasse, ce qui oblige les véhicules de collecte d'ordures ménagères à enclencher la marche arrière, une manœuvre particulièrement dangereuse. Il s'agit aussi d'une occasion de le désenclaver, comme l'ANRU a pu le permettre ces dernières années sur le quartier de La Madeleine, en permettant d'avoir une sortie sur ce site qui passerait sur l'arrière de la Maison de quartier et la crèche de La Madeleine. Il s'agit bien évidemment de pouvoir bénéficier sur cette opération des reliquats de crédits dont nous pouvons encore disposer sur le programme de l'ANRU. Pour pouvoir bénéficier de ces 63% de subvention de l'ANRU, une somme importante, il nous faut entamer au moins 15% des travaux d'ici la fin de l'année.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le lancement de l'opération « désenclavement de la copropriété ACACIA sur le quartier de la Madeleine à Evreux, **ADOpte** le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que ci-après :

Dépenses HT		Recettes sur HT	
<i>Nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Co financeurs</i>	<i>Montant</i>
<i>Etudes</i>	14 000 €	<i>ANRU (60%)</i>	175 140 €
<i>Travaux</i>	264 000 €	<i>Ville d'Evreux (20%)</i>	58 380 €
<i>Aléas et révision de prix</i>	13 900 €	<i>GEA (20%)</i>	58 380 €
TOTAL	291 900 €		291 900 €

SOLLICITE les subventions pouvant être obtenues par le GEA au titre de cette opération et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents à intervenir.

22 - Renouveau urbain - PRU de la Madeleine - Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) - Formalisation du partenariat avec l'association « Éducation et Formation »

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Merci M. le Président. Mes chers collègues, bonsoir.

Il s'agit de formaliser le partenariat avec l'association Éducation et Formation.

Je vous rappelle qu'Éducation et Formation est une association de loi 1901 à but non lucratif, exerçant une mission de service public, créée en 1972 en Haute-Normandie. Elle agit dans le cadre du développement de la formation de base, la lutte contre l'illettrisme, contre l'exclusion et elle est engagée dans le développement local et culturel, dans l'information professionnelle, l'insertion des publics de niveau 5 et 6 et l'accompagnement professionnel des demandeurs d'emploi. Il faut savoir aussi que 80% des primo-arrivants orientés par les services de l'État vers Éducation et Formation et qui y suivent des formations linguistiques et des modules relatifs au vivre ensemble, aux principes et valeurs de la République, habitent les quartiers « politique de la ville » (La Madeleine – Nétreville – Navarre). Le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité se concentre sur ces quartiers, afin de favoriser un meilleur cadre de vie, pérenniser les investissements réalisés en sensibilisant, informant et accompagnant les habitants. Il s'agit aujourd'hui de structurer ce partenariat sur la thématique « de la place et du rôle de l'habitant dans le fonctionnement urbain de son quartier ».

Ces actions porteront sur les thématiques suivantes :

- la gestion de l'environnement et du cadre de vie,
- l'écocitoyenneté et le développement durable,
- la participation des habitants à la vie du quartier.

Au total, sur l'année 2015, 200 à 300 personnes pourraient bénéficier de ces actions prioritaires. Quelques éléments de financement. Il faut savoir qu'il n'y a pas de budget dédié, mais, pour le GEA, cela implique la valorisation de temps de travail de deux adultes relais, des petits déplacements avec le véhicule du pool, et pour Éducation et Formation, cela implique la prise en charge des frais de déplacement des stagiaires et la mise à disposition de salles de réunion. Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président du GEA à signer la convention de partenariat à passer avec l'association Education et Formation visant à mettre en place, à l'attention du public de l'association habitant les quartiers « Politique de la Ville » d'Evreux, des actions communes sur la thématique « de la place et du rôle de l'habitant dans le fonctionnement urbain de son quartier »*

23 - Programmation Contrat de ville / Cohésion sociale et territoriale – Subventions de fonctionnement aux centres sociaux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de l'attribution de subventions aux centres sociaux.

Pour sa politique de cohésion sociale et territoriale, le GEA agit en faveur du développement social local et de la réduction des inégalités entre les territoires, en particulier en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il intervient sur deux registres : l'un dédié aux quartiers prioritaires et l'autre dédié à l'ensemble du territoire communautaire au titre de la cohésion sociale et territoriale. Le nouveau cadre d'action, le contrat de ville, doit être signé en juin 2015. Afin de ne pas pénaliser les associations, un appel à projet a été lancé le 24 novembre dernier et aboutira à une prise de décision du Conseil communautaire au mois d'avril. Je vous invite à découvrir dans la délibération les étapes programmées : dialogue associatif, comité technique, comité de pilotage, Bureau communautaire et Conseil communautaire (22 avril).

Suite à la demande des centres sociaux en cours de renouvellement de disposer de fonds au plus tôt pour pouvoir amorcer leur action, il vous est proposé d'avancer le calendrier d'attribution des subventions selon les modalités suivantes :

- Attribution de 25% de la subvention accordée en 2014 aux centres sociaux qui ont déposé une demande de subvention pour 2015 ;
- La subvention devra faire l'objet d'une demande officielle adressée au Président et le versement se fera dans le cadre d'une convention ;
- Ce premier versement ne préjuge pas du montant qui sera définitivement attribué à l'issue de l'examen de la programmation 2015.

Un tableau vous est joint pour vous montrer les montants 2014 et la hauteur du 1^{er} versement de 25%. Il vous est donc demandé de décider le versement de ces subventions aux conditions que je viens d'évoquer et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions et les contrats.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville et de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions suivantes, étant entendu que ce versement ne préjuge pas du montant final qui sera attribué pour 2015 :*

Centre social Madeleine CCAS : 20 275 €

Centre social Nétrevillia : 7 000 €

Centre social Amicale de Navarre : 10 750 €

Centre social association du Clos au duc : 5 625 €

Centre social Amicale de Saint Michel : 8 750 €

Centre social Cap Nord Est : 8 750 €

*et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.*

24 - Mission Locale du Pays d'Évreux et Eure Sud – Subvention de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de voter la subvention pour la Mission Locale.

Pour mémoire, l'association PAIO, qui avait été créée en 1992, est devenue Mission Locale le 20 avril 2000. Elle est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque personne accueillie bénéficie d'un accueil personnalisé (recherche d'emploi, de formation). Elle s'adresse à un public beaucoup plus large que celui du GEA : en effet, l'association couvre 223 communes dans l'Eure, dont la liste vous est indiquée sur votre document. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, peut bénéficier de réponses individuelles pour définir son objectif professionnel et les étapes à suivre et à réaliser. L'association assure une mission de service public, puisque les missions de la Mission Locale sont contractualisées dans un protocole d'accord signé entre l'État, l'Association des Régions de France, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Maires de France et le Conseil national des Missions Locales. Elle est clairement identifiée parmi les acteurs de service public et de l'emploi. La participation de la collectivité territoriale est fixée en fonction du nombre d'habitants. Elle a été renégociée au Conseil d'administration de la Mission Locale le 15 octobre 2012 et est passée de 0,87 € à 1,09 € sur la base de l'indice GVT. La demande a fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire le 13 février 2013, avec un glissement de l'augmentation sur trois ans. Un tableau vous est proposé pour vous montrer l'évolution des trois derniers versements 2013, 2014 et 2015. Pour information, le budget de la Mission Locale équivaut à 1 869 528 €, et la participation du GEA à ce dernier est de 3,73%. Il vous est donc demandé d'octroyer la subvention de 69 742 € à la Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ?

M. Mohamed DERRAR

Pour information, je ne participe pas au vote.

M. Guy LEFRAND

D'accord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Désolé, mais quand on a lancé le vote, il faut le poursuivre jusqu'au bout.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE (M. DERRAR ne prend pas part au vote) une subvention de 69 742 € à la Mission Locale Pays d'Évreux et Eure Sud et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention afférente et avenants éventuels à intervenir***

25 - CURSUS – Atelier chantier d'insertion bâtiment - Subvention de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la subvention à octroyer à l'association CURSUS. Pour mémoire, le projet d'atelier chantier d'insertion bâtiment remonte à l'année 2005. Le GEA s'est orienté sur ce projet pour les raisons suivantes :

- le territoire compte à son actif un patrimoine bâti riche et diversifié qui a besoin d'être restauré et valorisé,
- des problématiques d'insertion professionnelle pour les publics les plus éloignés de l'emploi,
- très peu d'outils d'insertion de type ACI (Atelier Chantier d'Insertion).

Les travaux nécessaires à la conservation du patrimoine bâti sont un excellent support pour une démarche d'insertion par l'activité économique. À ce titre, les objectifs du chantier d'insertion sont :

- la restauration et la valorisation du patrimoine bâti des communes de l'Agglomération,
- l'insertion et la qualification professionnelles par des séquences de mises en situation de travail des jeunes et adultes résidant sur le territoire du GEA.

Les tableaux vous indiquent les chantiers réalisés en 2014 et la programmation sur 2015.

L'ACI porté par l'association CURSUS a fait l'objet d'un agrément auprès de la DIRRECTE de l'Eure.

Le Conseil communautaire s'est engagé à participer aux frais de fonctionnement de chaque chantier, à hauteur de 100% du coût de la main d'œuvre (déduction faite des subventions de l'État et du Conseil général), le coût des matériaux du chantier restant à la charge de la commune utilisatrice.

Il vous est demandé d'octroyer une subvention de 94 500 € à l'association CURSUS, correspondant à 15 000 heures, au titre de l'année 2015, et à autoriser le Président à signer la convention et les avenants.

M. Guy LEFRAND

Puis-je y aller cette fois-ci ? Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de 94 500 € à l'association CURSUS, correspondant à 15 000 heures d'insertion, au titre de l'année 2015 et **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir.*

26 - PLIE - Action Placement dans l'Emploi – Partenariats pluriannuels avec les agences d'emploi SOS INTERIM, RANSTAD, ADECCO et DLSI - Conventions

M. Guy LEFRAND

Encore un dossier, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit d'une délibération concernant les conventions pluriannuelles avec les agences d'emploi. Le GEA s'est doté d'un dispositif PLIE dont les principaux objectifs sont l'accès à un emploi stable des publics qui en sont éloignés, par la mise en œuvre d'un véritable parcours continu d'insertion professionnelle prenant en compte l'ensemble de leurs problématiques. Afin d'enrichir la qualité et la cohérence des parcours, développer les actions d'accès à l'emploi et élargir le réseau de partenariat des acteurs économiques, il est indispensable de mettre en œuvre un partenariat opérationnel avec des agences d'emploi locales. Ce partenariat, qui s'inscrit dans le cadre du PLIE rénové 2015-2020, répond aux principaux axes stratégiques du dispositif : renforcer la proximité des entreprises et développer la mise en situation de travail pour les participants du PLIE. Ces quatre agences d'emploi locales travaillent déjà avec le PLIE depuis plusieurs années et ont montré une réelle implication dans l'action favorisant l'accès au retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Il vous est donc demandé d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions afférentes aux partenariats avec les agences susmentionnées.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat à passer avec l'agence d'emploi locale SOS INTERIM, avec l'agence d'emploi locale RANDSTAD, avec l'agence d'emploi locale ADECCO et avec l'agence locale DLSI, afin d'enrichir la qualité et la cohérence des parcours des bénéficiaires du PLIE.*

27 - Régularisation des travaux d'interconnexion et de vente en gros entre le GEA et la Communauté de communes du pays de Conches – Protocole transactionnel – Convention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit, mes chers collègues, de la régularisation des travaux d'interconnexion et de vente en gros entre le GEA et la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC). Dans le cadre de son Schéma Directeur d'alimentation en eau potable, et pour pallier les problèmes de la qualité de l'eau et de la sécurisation des ressources, le GEA avait confirmé l'intérêt d'une interconnexion, conçue pour fonctionner dans les deux sens. La Communauté de Communes du pays de Conches a engagé la première phase de travaux en réalisant une canalisation sur 2 900 mètres (d'un diamètre de 150 à 200 mm), dont le coût estimatif est de 600 000 €. Le coût réel pour le GEA, après déduction des subventions à 75%, s'élève à 69 140 €. Pendant ce temps, de 2010 à 2013, le GEA a fourni de l'eau à la CCPC sans pouvoir la facturer pour un montant de 77 090 €. Il vous est proposé d'accepter le protocole transactionnel pour régler à l'amiable ce problème lié à l'exécution des travaux, c'est-à-dire en abandonnant la facturation des volumes d'eau livrés à la CCPC sur la période 2010-2013 et en abandonnant la participation du GEA aux travaux d'interconnexion réalisés par la CCPC. Il convient également d'entériner la convention de vente en gros. Il s'agit notamment :

- du calcul des volumes suite à la mise en place des compteurs généraux à l'entrée des communes bordant le GEA ;
- de la durée de la convention qui est fixée à 5 ans ;
- de définir la quantité et la qualité de l'eau achetée dans le cadre de cette vente en gros ;
- du prix du m³.

Il vous est donc demandé d'entériner le projet de convention, d'accepter les termes du protocole et d'autoriser M. le Président à signer ce protocole transactionnel.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Fréret.

M. Robin FRÉRET

Je voudrais juste une précision. Si j'ai bien compris, le coût qui va porter sur le GEA est dû au fait que la convention n'a jamais été finalisée. Est-ce bien cela ?

M. Guy LEFRAND

Tout à fait.

M. Robin FRÉRET

Sait-on pourquoi cette convention n'a jamais été finalisée ?

M. Guy LEFRAND

C'était avant.

M. Robin FRÉRET

C'est bien ce que je voulais vous entendre dire, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Est-ce bien légal ?

M. Guy DOSSANG

La convention a été présentée, et nous n'avons pas eu de remarques particulières là-dessus. Elle relève d'un commun accord entre les deux communautés.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Je voulais savoir, commençons-nous maintenant à parler des conventions non finalisées ou attendons-nous la fin du Conseil d'Agglomération ? Je parle du Contrat d'Agglomération, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Veyri.

M. Veyri essaie de faire de la politique là où nous faisons de la technique.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **ENTERINE** le projet de protocole transactionnel à passer avec la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) actant :

- l'abandon de la facturation des volumes d'eau livrés à la CCPC sur la période 2010-2013 : le Grand Evreux Agglomération renonce à la facturation des volumes d'eau livrés à la CCPC sur la période 2010-2013, soit un montant estimé à 77 090 € HT.
- l'abandon de la participation du Grand Evreux Agglomération aux travaux d'interconnexion réalisés par la communauté de communes du Pays de Conches, soit un montant estimé à 69140 € HT.

ENTERINE le projet de convention à passer avec la Communauté de Communes du Pays de Conches pour la distribution, par le GEA, d'eau potable à la CCPC et **AUTORISE** le Président à signer ce protocole transactionnel, cette convention et les éventuels avenants à venir.

28 - Château d'eau de Saint-Sébastien-de-Morsent – Station de radiotéléphonie mobile – Convention Orange/GEA - Renouvellement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit du renouvellement de la convention d'utilisation d'une station de radiotéléphonie mobile sur le château d'eau de Saint-Sébastien-de-Morsent. Par délibération du 8 février 2007, le Conseil communautaire autorisait par convention la société Orange à installer un site de radiotéléphonie sur le château d'eau de Saint-Sébastien-de-Morsent afin d'assurer la meilleure couverture possible à ses clients, pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 21 avril 2016. La précédente convention fixait une redevance de 3 811,23 € par an, indexée sur l'indice du coût de la construction. Néanmoins, Orange sollicite dès à présent le renouvellement de cette autorisation afin de pérenniser son réseau, sachant que la recherche d'un nouveau site, en cas de non renouvellement, nécessite environ deux années. Ainsi, conformément aux délibérations du 30 juin, du 14 décembre 2011 et du 10 octobre 2013, il est proposé que la convention à intervenir entre le GEA et Orange soit signée pour une durée de 12 ans, mais sans reconduction, moyennant le versement d'une redevance annuelle toutes charges éventuelles incluses d'un montant fixé à 10 000 €HT, indexé sur un taux fixe annuel de 2%, augmenté de la TVA en vigueur. La réserve suivante est émise et sera précisée dans la convention : « cette installation ne doit entraîner aucune nuisance aux riverains ou à l'environnement ».

Par ailleurs, il est proposé d'inclure une clause précisant que la redevance annuelle couvre 7 déplacements du GEA pour toute intervention du bénéficiaire. Tout déplacement supplémentaire sera facturé forfaitairement 125 € HT par intervention. Pour information, la redevance perçue en 2014 s'élevait à 4 257,59 €. Il est demandé au Conseil de bien vouloir décider le renouvellement de la convention ou tout avenant avec Orange et d'autoriser Monsieur le Président à signer.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Perrin.

M. Marc PERRIN

M. le Président, je voulais dire que je ne participais pas à cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Merci.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE (M. PERRIN ne prend pas part au vote) le renouvellement de la convention et tout avenant à intervenir avec Orange, pour l'installation d'une station de radiotéléphonie mobile sur le Château d'eau de Saint Sébastien de Morsent, aux conditions suivantes : durée de 12 ans, sans reconduction, redevance annuelle d'un montant de 10 000 € H.T. et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous documents à intervenir***

29 - Sécurisation des captages d'eau potable d'Arnières-sur-Iton – Travaux – Acquisitions foncières – Conventions - Demande de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit de la sécurisation des captages d'Arnières-sur-Iton, acquisitions foncières et demandes de subventions.

Dans le cadre de la création de nouveaux captages alimentant l'Unité de Traitement d'Eau Potable (UTEP) d'Arnières-sur-Iton, le GEA a confié la conduite d'opération du projet au bureau d'études IC-eau environnement. Le programme de travaux élaboré par IC-eau environnement porte sur quatre projets :

- projet 1 : la suppression des puisards dans le secteur de la rue du Moussel ;
- projet 2 : réseaux d'assainissement et d'eau potable d'Arnières-sur-Iton et d'Évreux ;
- projet 3 : assainissement de l'Hôpital de la Musse et du sud de Saint Sébastien de Morsent ;
- projet 4 : étanchéification des fossés et suppression des puisards sur la RD55 et la RD129.

Pour des raisons géographiques et temporelles, le projet sera scindé en trois maîtrises d'œuvre distinctes :

- projet 1 : suppression des puisards
- projets 2 et 4 : réseaux d'assainissement et d'eau potable d'Arnières-sur-Iton d'Évreux ; étanchéification des fossés et suppression des puisards sur les RD55 et RD129
- projet 3 : assainissement de l'Hôpital de la Musse et du sud de Saint Sébastien de Morsent.

À ce stade, le montant prévisionnel des travaux et des études s'élève à 23 470 000 € HT réparti comme suit :

- eau potable : 10 270 745 € HT
- assainissement : 13 197 044 € HT.

Les subventions escomptées sur l'ensemble de ces projets s'élèvent à 3 900 000 €Ht soit 16,6%.

La réalisation de ces travaux nécessitera des acquisitions foncières et des servitudes de passage. Le budget prévisionnel de ces acquisitions s'élève à 245 250 € HT. Afin de bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau, le GEA doit réaliser les travaux en respectant la Charte Qualité « Réseaux » à partir du 1^{er} janvier 2015, ainsi que nous l'avons délibéré au dernier Conseil. Certains ouvrages de rétention ou d'infiltration seront mutualisés. Afin de faciliter les opérations, le Conseil communautaire a délibéré en février 2010 sur une maîtrise d'ouvrage unique au GEA dans la mesure où l'Hôpital de la Musse, le Conseil général et la DREAL ont délégué la maîtrise d'ouvrage au GEA. Dans ce cadre, deux conventions de maîtrise d'ouvrage distinctes sont nécessaires ; l'une tripartite avec le Département et l'Hôpital de la Musse pour les eaux pluviales sur le RD55 et 129, et l'autre avec l'Hôpital de la Musse pour les travaux sur le site de l'établissement, pour laquelle une convention cadre a été signée en mars 2014. Les dépenses afférentes aux investissements sont à la charge financière du GEA qui est à l'origine des travaux. Toutefois, l'Hôpital de la Musse participera à hauteur maximum de 400 000 € pour les travaux le concernant. Une troisième convention tripartite devra également être mise en place avec la DREAL et le Département de l'Eure pour ce qui concerne les bassins de rétention et d'infiltration sur les RD 55 et 129. Un porter à connaissance a été adressé au Préfet en janvier 2014 sollicitant un report des échéances fixées par arrêté préfectoral. Il sera nécessaire de faire un nouveau porter à connaissance au cours du 1^{er} trimestre 2015.

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir solliciter toutes les subventions pouvant être obtenues au titre des projets 1, 2, 3 et 4, d'autoriser Monsieur le Président à signer les différentes conventions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **SOLLICITE**, dans le cadre de la sécurisation des captages d'eau potable d'Arnières sur Iton, toutes les subventions pouvant être obtenues par le GEA au titre des projets suivants :

- *Projet 1 : suppression des puisards dans le secteur de la rue du Moussel,*
- *Projet 2 : Réseaux d'assainissement et d'eau potable d'Arnières sur Iton et Evreux,*
- *Projet 3 : Assainissement de l'Hôpital de La Musse et du sud de Saint Sébastien de Morsent,*
- *Projet 4 : Etanchéification des fossés et suppression des puisards RD55 et RD129,*

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les différentes conventions à passer avec l'Hôpital de la Musse, le Département de l'Eure et la DREAL, ainsi que tous les documents et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de ces opérations, et à **SIGNER** tous les actes et documents afférents aux acquisitions foncières et servitudes de passage nécessaires à la réalisation de ces travaux

30 – Commune d'Évreux - Route de Conches - Travaux assainissement - Demande de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Dans la continuité du programme de travaux résultant du Schéma Directeur d'assainissement, après le renforcement du réseau d'assainissement de la rue des Marronniers et de la RD830, le GEA a programmé la suite de l'opération, c'est-à-dire :

- le renforcement du réseau d'assainissement des eaux usées de la route de Conches, entre l'avenue du Château et l'avenue Foch ;
- la réhabilitation et le renforcement du réseau d'assainissement des eaux usées de la route de Conches (RD 830) entre la rue du Domaine et la rue des Marronniers.

Le montant de la maîtrise d'œuvre, ainsi que les missions complémentaires associées, est estimé à 120 000 €. L'opération sera réalisée sous charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement afin de rentrer dans les critères d'éligibilité aux aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Elle est également potentiellement finançable par le Conseil général de l'Eure. L'opération de maîtrise d'œuvre, ainsi que les frais de maîtrise d'ouvrage, sont rattachés au budget annexe 3 Chapitre 20. La subvention est susceptible de s'élever à environ 30% du montant des études par le Conseil général de l'Eure et l'Agence de l'Eau. Il est donc demandé d'approuver la réalisation des études de renforcement et de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées sous la route de Conches, entre la rue du Domaine et la rue des Marronniers, et de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil général les subventions auxquelles le GEA peut prétendre.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la réalisation des études de renforcement / réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées sous la route de Conches, entre la rue du Domaine et la rue des Marronniers, et entre l'avenue du Château et l'Avenue Foch, selon la charte qualité assainissement et **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Général de l'Eure, les subventions auxquelles le Grand Evreux Agglomération peut prétendre pour cette opération d'assainissement ainsi qu'une éventuelle dérogation pour anticiper la mission avant l'accord définitif de subvention.

31 - Déviation Sud/Ouest d'Évreux - Dévoiement du réseau du Chemin Potier à Évreux - Convention financière GEA/DREAL

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Dans le cadre de la future implantation de la déviation Sud-ouest, la conduite d'eau potable du réservoir de la Tremouille assurant également la distribution d'eau potable des Cités-Unies, de La Madeleine, du Clos au Duc, de Nétreville, ainsi que des communes de Fauville, Huest, Sasse, Angerville, Guichainville et Prey, se trouve sur les parcelles acquises par la DREAL pour l'emprise de la future déviation.

Il convient donc de procéder au dévoiement de ce réseau, une canalisation de 500 mm de diamètre. La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont assurées par le GEA, et la DREAL s'engage à verser au GEA l'équivalent des montants des travaux.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je reviens sur la délibération. Je l'ai votée car il est logique de continuer, mais j'émet le souhait que ces travaux, lorsqu'ils s'engageront, soient bien phasés avec les travaux de la déviation Sud-ouest, de sorte que nous ne nous retrouvions pas dans la situation où le chemin Potier va être fermé pendant des mois et la 830 se retrouve elle aussi bloquée, ce qui a déjà été le cas une première fois, ou en tout cas fortement encombrée par les travaux d'assainissement. À ce moment-là, plus rien ne passerait.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes parfaitement d'accord.

Merci. Je vais donc mettre aux voix la délibération n°31. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière à intervenir entre le Grand Evreux Agglomération et la DREAL de Haute Normandie, ainsi que tout document s'y rapportant et avenants éventuels, à l'occasion des travaux de dévoiement du réseau d'eau potable rendu nécessaire car actuellement situé dans l'emprise de la future déviation Sud/Ouest ; le coût total des travaux de dévoiement, estimé à 1 100 000 € HT, est totalement pris en charge par la DREAL*

32 - BAC Iton – Animation 2015 / 2017 – Convention de partenariat GEA / Communauté de communes du Pays de Conches - Contrat d'animation GEA / Agence de l'Eau Seine-Normandie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit d'une convention de partenariat pour l'animation sur le BAC Iton, contrat d'animation GEA/Agence de l'Eau Seine-Normandie. La convention de partenariat pour l'animation du BAC Iton, cette cellule dont l'objectif est la reconquête durable de la qualité en eau souterraine, a été mise en place en 2010 sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau, qui la finance à hauteur de 80%. Il a été proposé aux différentes collectivités le montage d'une convention, elle lie donc le GEA, la Communauté de Communes du pays de Conches et le SEPASE.

Une première convention a été établie pour la période 2010-2012, puis une deuxième pour 2013-2017, avec la clé de répartition suivante pour les 20% restants:

- GEA : 40%
- CCPC : 25%
- SEPASE : 35%

En date du 1^{er} décembre 2014, le SEPASE nous informait par courrier de son intention de se retirer du partenariat en cours. Venant d'embaucher sa propre animatrice agricole et une animatrice à mi-temps pour la partie « non agricole », le SEPASE se dit totalement autonome. Il nous faut donc revoir cette convention et changer la clé de répartition.

Elle serait donc maintenant :

- GEA : 60%
- CCPC : 40%

Un tableau vous est proposé, qui représente l'évolution des dépenses pour le GEA entre 2014 et 2015. En 2014, nous avons 9 848 € pour le GEA, 6 155 € pour le CCPC, 8 614 € pour le SEPASE, et 98 480 € pour l'Agence de l'Eau. Pour 2015, nous aurions 12% pour le GEA, soit 15 288 €, 8% pour le CCPC, soit 10 192 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie M. Dossang.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout avenant éventuel à intervenir relatifs à l'animation 2015-2017 pour la protection de la ressource en eau potable sur les Bassins d'Alimentation de Captages de l'Iton (BAC Iton), avec la Communauté de Communes du Pays de Conches, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat d'animation 2015-2017 à passer avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et tout avenant éventuel à intervenir et **SOLLICITE** les subventions auxquelles le GEA peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie*

33 - Partenariat pluriannuel 2015 / 2017 GEA / Chambre d'Agriculture – Convention – Subvention de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de la convention entre le GEA et la Chambre d'Agriculture de l'Eure. Dans la logique du développement de l'attractivité du territoire, pour le développement de l'emploi et la création de richesses à l'échelle locale, la Chambre d'Agriculture et le GEA proposent de développer leur partenariat en affirmant leur collaboration conjointe et en associant leurs moyens respectifs au bénéfice d'une animation locale des entreprises et d'une visibilité accrue du territoire. La convention à intervenir concrétise la collaboration entre la Chambre et le GEA. Elle consiste en ces actions :

- le soutien aux porteurs de projets ;
- le soutien à l'innovation ;
- la structuration et le développement des circuits courts ;
- la mise à jour du diagnostic agricole.

La convention interviendra au titre d'un partenariat plus global et pluriannuel pour les années 2015 à 2017.

Il est demandé d'octroyer une subvention à hauteur de 12 000 € et une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au titre de l'opération « Marchés des Producteurs de Pays » pour l'année 2015, comme les années précédentes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Un beau projet. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € à la Chambre d'agriculture de l'Eure pour l'année 2015, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre du partenariat pluriannuel - années 2015/2017 entre le GEA et la Chambre d'agriculture de l'Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans le cadre de l'opération Marchés des Producteurs de Pays (MPP) 2015 entre le GEA et la Chambre d'agriculture de l'Eure.*

34 - Partenariat pluriannuel 2015 / 2017 GEA / Initiative Eure – Convention – Subvention de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une convention entre le GEA et Initiative Eure. Initiative Eure est un réseau associatif d'aide, d'appui et de financement aux créateurs d'entreprise. Elle a pour objectif de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux, par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des PME ou TPE. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans intérêt ni garantie personnelle et par un accompagnement des porteurs de projets. Concrètement, il s'agit d'un prêt d'honneur pour la création d'entreprise. Ce prêt d'honneur constitue le cœur de l'action par l'effet levier qu'il génère auprès des entreprises soutenues. Je tiens à préciser que, à ce jour, aucune intercommunalité n'abonde à ce dispositif de soutien. Le GEA serait donc précurseur en la matière. À ce titre et en parallèle, le GEA a proposé à Initiative Eure de développer un prêt d'honneur agricole, et ce serait le premier fonds d'investissement donné à des initiatives agricoles, dans la continuité de la volonté du GEA de faire du monde agricole un acteur du développement économique. Il est donc proposé d'octroyer une subvention de fonctionnement à hauteur de 5 000 € à Initiative Eure et d'abonder au fonds d'intervention à hauteur de 30 000 € pour les projets.

M. Guy LEFRAND

Merci Mme Auger. Voilà un très beau dossier. J'aime quand l'Agglomération d'Évreux est précurseur dans l'aide aux entreprises.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE** la signature de la convention de partenariat pluriannuelle - années 2015/2017 à intervenir entre le GEA et Initiative Eure, **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € à Initiative Eure pour l'année 2015, **DECIDE** d'abonder au fonds d'intervention de Prêts d'Honneur de la plateforme Initiative Eure à hauteur de 30 000 € pour l'année 2015, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux démarches nécessaires pour doter le fonds d'intervention de prêts d'honneur de la plateforme Initiative Eure et à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir.*

35 - Pôle de compétitivité Cosmetic Valley – Subvention de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il concerne le pôle de compétitivité Cosmetic Valley, qui a pour mission le développement de la filière cosmétique en France. Il anime donc ce réseau dans une démarche partenariale autour d'une dynamique d'innovation et de conquête des marchés internationaux. Le GEA soutient donc les actions mises en œuvre par la Cosmetic Valley. Pour ce faire, la collectivité s'est attachée à ancrer les savoir-faire, notamment via le CosmetoLab, un *cluster* qui tire parti de la proximité du territoire avec le pôle de compétitivité Cosmetic Valley pour mieux se positionner dans son environnement concurrentiel. Il est demandé d'octroyer une subvention de 15 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000 € à l'association COSMETIC VALLEY pour l'année 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

36 - Association Technopole Chimie Biologie Santé – Subvention de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit de l'association Technopole Chimie Biologie Santé, qui remplit exactement les mêmes missions que la Cosmetic Valley mais dans le secteur de la pharmacie et de la santé sur le territoire de la Haute-Normandie. Depuis 2014, cette association est également chargée de l'organisation de l'évènement ODD, dont la vocation est de rapprocher les sous-traitants locaux des gros donneurs d'ordre du monde de la pharmacie. Il est demandé d'octroyer une subvention de 40 000 € à l'association Technopole Chimie Biologie Santé pour l'année 2015, dont 25 000 € au titre de la manifestation ODD.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 40 000 € à l'association Technopole Chimie Biologie Santé pour l'année 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

37 - Pôle de compétitivité Nov@log – Subvention de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

De la même manière, Nov@log est le pôle de compétitivité de la filière logistique sur la Haute-Normandie, filière identifiée comme axe de développement économique majeur de l'axe Seine. Il remplit les mêmes missions que Cosmetic Valley et que CBS Technopole. Il est proposé une subvention de 5 000 €, comme les années précédentes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 5 000 € à l'association NOV@LOG pour l'année 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

38 - Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Bassin d'Évreux (MD3E) – Subvention de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

La Maison de l'Emploi, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

La Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Bassin d'Évreux (MD3E) est née de la volonté du GEA.

En 2013, elle a été recentrée sur deux axes :

- axe 1 : l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques,
- axe 2 : l'appui aux actions de développement local de l'emploi.

Pour l'année 2015, l'intervention de la MD3E se définit de la manière développée dans la délibération. Ce plan d'actions a été construit en collaboration avec les services de l'État et la délégation Développement et Attractivité du Territoire du GEA. Le niveau d'intervention financière de l'Agglomération se fait au regard d'une analyse du plan d'actions proposé, ceci afin d'identifier la plus value apportée par rapport aux outils de droit commun et ceux déjà mis en œuvre par le GEA. Il est donc proposé une subvention à hauteur de 118 000 €.

Je ne participerai pas au vote.

M. Guy LEFRAND

Merci Mme Auger. Vous ne participerez pas puisque vous êtes présidente de cette Maison de l'Emploi et de l'Entreprise. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **OCTROIE (Mme Auger ne participe pas au vote) une subvention de 118 000 € à la MD3E et AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention afférente et les avenants éventuels,***

39 - Parc d'activités du Long Buisson - Cession de terrain à la SCI CO ELEC

M. Guy LEFRAND

Le dossier CO ELEC, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il est proposé une cession de terrains à la SCI CO ELEC. CO ELEC, représentée par M. Olivier Caron, souhaite acquérir une parcelle rue Henri Farman d'une superficie de 1 500 m² pour un bâti de 400 m². Elle emploie actuellement 16 salariés et prévoit de créer 7 nouveaux postes. Le prix de cession est de 25 €/m², soit un prix total de 45 530 € pour 1 500 m², auxquels s'ajouteront pour l'acquéreur les frais de notaire et de géomètre.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

*☞ **CEDE à la SCI CO ELEC représentée par Monsieur Olivier CARON ou toute société qu'elle se substituera à la condition que la SARL CO ELEC soit l'exploitante du futur ensemble immobilier à construire, environ 1 500 m² de terrain sur le Parc d'activités du Long Buisson, au prix hors taxe de 37 500,00 €, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à fixer, en tant qu'éléments substantiels au contrat, la superficie et la parcelle attribuée à cette implantation et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. L'entreprise est spécialisée dans les travaux d'installation électrique.***

40 - Parc d'activité du Long Buisson – Ensemble immobilier anciennement exploité par la Société PHONE AVENIR – Cession à l'Immobilière Carrefour

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, Mme Auger : l'Immobilière Carrefour.

Mme Stéphanie AUGER

Avant de parler de la délibération, je vous propose une présentation du projet du futur Carrefour.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Un petit PowerPoint. Vous avez la parole. On peut peut-être éteindre les lumières, s'il vous plaît. Merci.

Mme Stéphanie AUGER

Ce projet initié par Carrefour représente un investissement d'environ 50 M€. Les raisons majeures de cet investissement sont que cette zone commerciale est une référence sur tout le territoire, que le magasin Carrefour est plutôt vieillissant et a besoin de se moderniser sur le plan architectural et urbain. Et pour nous, il s'agit surtout d'un site en entrée d'agglomération. Le pôle économique est à renforcer pour limiter et éviter l'évasion commerciale qu'il y a actuellement vers la zone de Tourville et vers la zone de Mantes-Buchelay. Toutes ces raisons ont conduit Carrefour à vouloir essayer de moderniser et d'investir sur ce terrain. Nous passons au plan. Sur ce plan, vous voyez l'implantation actuelle, avec Carrefour, Darty, But. Tout ce qui est au-dessus de la ligne jaune, ce sont les propriétés foncières actuelles de Carrefour. Ceci est le projet. Vous voyez que la zone jaune devant le Carrefour est l'agrandissement de la galerie marchande. Une étude a été faite, et il en est ressorti que le potentiel de développement de la zone commerciale est de 20 000 m².

La zone bleue est ce que l'on appelle le *retail park*, le parc de commercialisation, c'est-à-dire plusieurs boutiques qui vont épouser, via une architecture particulière, toute la zone. Il est prévu le déplacement du

But, et Darty resterait à la même place. Voilà une vue d'ensemble. Vous avez la photo du site actuel et une image du futur projet. (Je répondrai aux questions après la présentation du projet.). S'agissant de l'accessibilité et de la sécurisation des accès au site, des études de flux ont été menées. Les deux problématiques majeures sont les deux ronds-points, les deux accès derrière le magasin, donc Carrefour s'est engagé à financer à 100% deux nouveaux ronds-points, qui se situent, l'un au niveau du restaurant japonais, derrière Kiabi, et l'autre sur l'entrée de Bricoman, au niveau de la route allant de Bricoman au Carrefour. Ainsi, il y aura deux nouveaux ronds-points. Il est prévu d'intégrer tout ce qui se fait maintenant dans les nouveaux centres commerciaux : bornes de recharge pour les voitures électriques, mobilier urbain etc. Ces éléments sont à définir, les visuels vous présentent des exemples d'autres sites. Je vous laisse découvrir les images. Ce sont des images types, l'architecture n'étant pas encore arrêtée. Le projet s'oriente plutôt sur le bois, ce qui correspond à la logique du territoire (LudoParc, environnement, nature). Une nouvelle signalétique est prévue pour une meilleure orientation. Ici, vous voyez le *retail park*. Il s'agirait de toute la zone en bleue à côté du Carrefour. Bien sûr, le projet répond à une haute exigence environnementale. Les parkings seraient complètement paysagers et arborés. Voilà le projet vu d'en haut, avec le *retail park* qui partirait de la galerie commerciale. J'en profite pour vous dire que la surface du Carrefour n'augmentera pas, mais sera réaménagé aux normes exigées aujourd'hui (allées plus grandes). La surface de vente de Carrefour n'augmente pas, il y aura juste une amélioration de la galerie commerciale qui, dans le prolongement, va se poursuivre jusqu'au *retail park*. Voilà pour le projet.

Dans la première image, vous avez vu que tous les terrains situés au-dessus de la bande jaune appartiennent à Carrefour. Le GEA est propriétaire du terrain dit « Phone Avenir » qui se trouve en dessous de cette bande-là. Carrefour souhaite acquérir cette parcelle pour développer son projet et être en cohérence totale sur son nouveau projet. Il est donc demandé au GEA d'autoriser la vente à hauteur de 4 250 000 €, pour une surface de 32 000 m².

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Deux questions. Ma première question concerne la revente au GIP prévue initialement. La délibération nous dit que les conditions suspensives n'avaient pas été levées dans les délais prescrits par la promesse de vente. Quelles étaient ces conditions suspensives, celles qui n'ont pas été levées ? Cela est vraiment pour information, car nous sommes vraiment sur des faits passés. J'en viens à la seconde question. Je sais que Carrefour s'est engagé, vous nous l'avez dit en tant que maire, M. le Président, à soutenir le commerce du centre-ville, en tous cas à participer au soutien du commerce du centre-ville. Il va de soi que cet aménagement d'entrée de ville, qui présente entre autres intérêts celui de créer de l'emploi, fait courir un risque à un centre-ville dont vous savez aussi bien que moi qu'il est déjà bien malade. Pouvons-nous avoir quelques idées des axes de travail que vous envisagez avec l'argent de Carrefour pour pallier cela ?

M. Guy LEFRAND

Très rapidement. Pour répondre à votre première question, la réponse est simple : l'acheteur putatif n'avait pas les financements nécessaires. Il y avait eu déjà un premier avenant signé en janvier, puis un deuxième juste avant les échéances électorales, qui demandait une signature avant le 29 juin 2014. À cette date, l'acheteur putatif n'ayant pas été capable de récupérer l'ensemble des fonds, et puisque nous avons la possibilité d'un autre acquéreur, qui par ailleurs proposait un schéma d'aménagement beaucoup plus cohérent, il nous a semblé que nous ne pouvions pas laisser passer l'occasion de récupérer, pour l'Agglomération d'Évreux, plus de 4M€ en attendant un éventuel hypothétique financement de la part du premier acquéreur. Sur le deuxième sujet, le commerce du centre-ville, je crois que l'opposition entre le centre-ville et zone de Carrefour est caduque et ancienne. Aujourd'hui, la question est de savoir si nous voulons que les habitants d'Évreux et des territoires de la zone de chalandise viennent à Évreux ou si nous avons envie de les voir partir à Tourville-la-Rivière, à Buchelay ou à Dreux. Aujourd'hui, très clairement, un habitant de la région qui va venir faire ses courses au Carrefour d'Évreux a des chances de descendre en centre-ville d'Évreux si nous savons l'y intéresser et s'il y trouve son intérêt. S'il va faire ses courses au Carrefour de Tourville-la-Rivière, il ne reviendra bien évidemment pas ensuite à Évreux pour faire des courses à Évreux. Par ailleurs, de nombreux commerçants du centre-ville d'Évreux nous ont sollicités pour installer un deuxième commerce sur la zone de Carrefour. L'idée n'est donc pas d'amener des concurrents aux commerçants du centre-ville, bien au contraire, puisque nous avons déjà près d'une dizaine de commerçants qui nous ont sollicités pour installer un deuxième point commercial à Carrefour. C'est donc l'occasion de permettre aux commerçants du centre-ville de se renforcer. Nous y travaillons, et Stéphanie Auger y travaille quotidiennement, qui est l'interlocutrice entre ces commerçants et Carrefour. Nous aurons aussi à contractualiser avec les commerçants pour nous assurer que la création de ce deuxième point de commerce ne puisse s'accompagner d'une fermeture du premier point. Il s'agit là d'un sujet important.

Il est très important que nous puissions accompagner les commerçants d'Évreux qui non seulement ne voient plus, pour la plupart d'entre eux, Carrefour comme un concurrent mais, au contraire, comme une opportunité de développer leur chiffre d'affaires.

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Deux choses. Premièrement, une étude a été faite, qui a montré qu'un centre-ville fort ne pouvait exister qu'avec une zone périphérique forte, et inversement. Ces études sont tout à fait accessibles.

Deuxièmement, je préciserai qu'actuellement, le centre-ville d'Évreux ne va pas très bien et que Carrefour n'est pas encore réaménagé. Nous sommes tout de même passés de 18 pas-de-porte disponibles à 42 sans projet Carrefour. Enfin, il est prévu, avec ce projet, 400 créations d'emplois : 200 à 250 emplois fixes dus à l'agrandissement et 200 à 250 emplois liés au chantier.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Vous dites que l'agrandissement du Carrefour ne va pas augmenter la surface commerciale, mais vous ne tenez pas compte de l'agrandissement qui a été fait sur les anciens établissements Lempereur, où manifestement il y aura un accroissement de la surface commerciale.

Le transfert des commerçants du centre-ville vers la zone Carrefour se produira effectivement, et pour une seule et unique raison : vous ne traitez pas, dans vos débats, du problème du stationnement. Or, à partir du moment où vous vous retrouvez dans cette situation, avec une zone commerciale disposant d'un stationnement gratuit et une zone commerciale de centre-ville où le stationnement est payant et très difficile, les clients vont directement sur la zone commerciale de Carrefour, et à terme le centre-ville se désertifiera. Vous avez le cas dans énormément de villes de France, où la création de centres commerciaux posent des problèmes.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas une création.

M. Emmanuel CAMOIN

Le même problème est en train de se produire sur Conches, du fait de l'agrandissement de l'Intermarché. Je suis désolé de rentrer sur un point un peu politique et de campagne électorale, mais la création et l'agrandissement d'Intermarché sur Conches créent un problème au niveau des commerces du centre-ville. Vous aurez le même système à Évreux. Du point de vue de l'aide de Carrefour sur le centre-ville, vous l'avez déjà puisque vous avez deux « Carrefour Market » qui s'y sont installés, mais ce n'est pas ce qui a permis de maintenir les commerces du centre-ville. Nous apercevons jour après jour que tous ces commerces ferment.

Le troisième point que nous pouvons lever concerne MacArthur. Évidemment, cela ne va pas détruire de commerces sur Évreux tout de suite, parce que les commerçants de centre-ville ont pour la plupart des emprunts qu'ils vont devoir régler, mais une fois qu'ils auront apuré toutes leurs dettes, ils finiront par se dire qu'ils ne peuvent pas vivre en dessous du SMIC et qu'il leur faut faire autre chose.

Je pense donc que vous faites un mauvais calcul avec cet agrandissement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vous parlez à la fois de création et d'agrandissement, mais je vous rappelle que nous sommes opposés à la création de nouvelles zones commerciales, comme celle qui avait été un temps projetée du côté de Parville-Gauville, de manière justement à ne pas en rajouter. Par ailleurs, nous avons la possibilité de créer 250 à 300 emplois pérennes, et ce sont des gens qui auront davantage d'argent qu'ils n'en ont aujourd'hui, qui auront donc des chances, si nous savons les attirer en centre-ville, de dépenser davantage qu'ils ne peuvent le faire aujourd'hui. Je vais redonner la parole à Mme Auger, puis je répondrai à M. Silighini, puisque je n'ai pas répondu à une partie de sa question.

Mme Stéphanie AUGER

M. Camoin, je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'augmentation de surface. Le magasin Carrefour, en lui-même, n'augmente pas sa surface, mais, bien sûr, les surfaces commerciales augmentent, du fait notamment du *retail park*. À un moment je pense qu'il faut se dire la vérité, nous sommes dans une société de consommation, tout le monde veut tel objet de telle marque. Avec le développement de la consommation sur Internet, si la ville d'Évreux ne propose pas ce que les gens veulent, ces derniers iront le chercher ailleurs. Il faut arrêter de se cacher derrière des arguments politiques qui prétendent que nous tuons le centre-ville et l'agglomération. Ce n'est pas vrai. Vous avez des enfants, vous connaissez la réalité : quand vous voulez telle marque de baskets, vous allez la chercher, vous n'achetez pas celle qui est vendue en centre-ville si ce n'est pas celle que vous désirez. Donc, soit nous voulons que ces gens aillent sur Mantes-la-Jolie ou sur Tourville, auquel cas nous n'aurons aucune chance qu'ils reviennent sur le centre-ville d'Évreux pour consommer, soit nous décidons d'offrir au consommateur ce qu'il attend en ville, et nous aurons alors une chance qu'il y descende.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

J'ai bien entendu les réponses de Mme Auger, mais elles ne me satisfont pas tout à fait parce que j'ai l'impression qu'elle ne répond pas à la question. Premier point : pour ma part, je n'ai pas d'hostilité particulière, vous le savez, à cette extension. Deuxième point : je suis aussi conscient du fait qu'il y a de la création d'emplois à la clé, et l'emploi est une priorité. Jusque là, je crois que nous sommes d'accord. Néanmoins, la question que j'ai posée est la suivante : je sais que Carrefour est prêt à mettre de l'argent et à soutenir le commerce du centre-ville, cela suppose qu'il y ait un projet approuvé, donc quel est ce projet ? Avez-vous déjà des pistes de travail pour essayer de compenser ? Quand vous me dites que vous allez vous donner des garanties pour que les commerçants qui sont prêts à partir dans la nouvelle galerie commerciale ne ferment pas leur magasin et leur enseigne au centre-ville. Je veux bien l'entendre, mais j'aimerais aussi entendre quelles sont ces garanties, s'il est possible d'avoir de telles garanties – ce qui est tout de même aussi important. Ne risquons-nous pas de retrouver le phénomène que nous avons connu au moment de l'ouverture de la zone franche du Long Buisson, quand nombre de professions libérales, y compris les spécialistes médicaux, sont partis sur le Long Buisson et, à ma connaissance, n'ont pas gardé d'enseigne sur le centre-ville.

M. Guy LEFRAND

Il y a beaucoup de questions, donc je vous propose de prendre l'ensemble des questions et que nous y répondions ensuite de manière globale de façon à éviter les redondances.

M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

À l'époque nous avons été quelques-uns à ne pas trop sentir ce groupement d'investisseurs privés qui voulaient mettre des biens d'équipement de la maison. Avec le recul, nous voyons que nous avons peut-être raison de nous méfier de ce groupe d'investisseurs privés. Donc il faudra toujours être prudent.

Avec Carrefour, nous sommes rassurés, parce que, eux, ils ont la caillasse.

M. Guy LEFRAND

Qu'ont-ils ?

M. Alain NOGARÈDE

La caillasse ! C'est un terme technique.

M. Guy LEFRAND

Oui, très technique en effet.

M. Alain NOGARÈDE

Eux ont la caillasse, donc il n'y a pas de problème.

En revanche, par rapport au centre-ville et à cette comparaison que l'on essaie de faire, je crois qu'il y a un élément important, effectivement : le problème du parking. Les gens viennent, se garent à proximité du magasin gratuitement, alors qu'en ville, ils ont quelques problèmes pour sortir les deux pièces symboliques (2€), ce qui fait qu'ils doivent peut-être même payer 17€ car ils ont eu un petit PV. Essayons donc de revoir tout de même le problème du stationnement en centre-ville. Je sais que vous avez commencé, mais peut-être faudrait-il faire un peu évoluer ce que vous avez décidé pour éviter cette compétition entre ces différents parkings. Ensuite, s'agissant de la création d'emploi, je dirai qu'il faudra tout de même faire attention. Quand vous parlez de Carrefour, il faut parler en Équivalents Temps Plein (ETP). Ce ne sont pas 300 ETP ?

M. Guy LEFRAND

Si, justement. Nous sommes sur des ETP.

M. Alain NOGARÈDE

C'est très bien, parce qu'il n'y aura pas 300 caissières à 100%.

Mme Stéphanie AUGER

Nous parlons du *retail park*.

M. Alain NOGARÈDE

Je suis d'accord. Quant aux emplois de chantier, ils durent le temps du chantier, même s'il en reste ensuite quelques-uns pour l'entretien. Cependant, c'est important pendant deux ou trois ans, donc je ne vais pas cracher là-dessus, c'est évident. Affaire à suivre. Mais revoyons le problème du stationnement en centre-ville.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je ne vais pas m'appesantir sur ce débat, je crois que nous avons tous dit ce qu'il fallait dire, mais cela relève du choix politique que de savoir si l'on veut des zones commerciales en périphérie, en sachant de toute façon que, à terme, si nous augmentons ces zones commerciales, il se passera exactement la même chose que ce qui se passe ailleurs, et le commerce de centre-ville disparaîtra et nous aurons moins d'animation en centre-ville.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Je veux juste détendre l'atmosphère.

M. Guy LEFRAND

Je me méfie quand vous commencez ainsi, M. Brochot.

M. Bernard BROCHOT

Je voulais savoir s'il serait ouvert sept jours sur sept et jusqu'à minuit, même le dimanche.

M. Guy LEFRAND

Évreux, Guichainville et le Vieil-Évreux ne sont pas encore les Champs-Élysées, même si nous travaillons à développer notre notoriété. Mes chers collègues, merci pour ces questions.

Effectivement, M. Camoin, c'est un choix politique. Je pense que la ville d'Évreux, avec un centre-ville sans zone commerciale forte autour, est une ville qui mourra. N'ayons pas d'interrogations trop longues là-dessus. L'attractivité commerciale d'Évreux passe par un centre-ville fort avec des zones commerciales fortes autour, faute de quoi personne ne viendra plus à Évreux. Nous avons besoin d'agrandir d'urgence notre zone de chalandise, qui s'est rétrécie comme peau de chagrin. Nous le voyons, la fuite commerciale, en particulier vers Tourville mais aussi vers Buchelay et Dreux, voire vers Le Neubourg, une partie des habitants d'Évreux n'hésitant pas à aller jusqu'au Leclerc du Neubourg, est aujourd'hui majeure. J'ai bien compris que vous vous intéressiez plus à Conches qu'au Neubourg, mais, pour nous, il s'agit d'un sujet important. Pour répondre très précisément, aujourd'hui, nous travaillons avec Carrefour, comme nous avons travaillé avec la convention de MacArthur, à revitaliser le centre-ville – non pas à cause de l'arrivée de MacArthur ou de la remise en état de marche de Carrefour mais parce que le centre-ville est déjà en grande souffrance. Oui, nous avons un travail important à mener, et Carrefour s'est engagé à nous accompagner sur l'animation, sur la mise en place et le développement de parkings, sur la remise en état de la rue Franklin Roosevelt, dont nous avons besoin, car si nous voulons que les clients de Carrefour descendent en centre-ville, il faut aussi que l'entrée de ville soit attrayante, et cette route, ainsi que ses voiries et ses trottoirs, en a grand besoin. Nous travaillons aussi avec Trans Urbain pour multiplier, dès que nous le pourrons, dès que Carrefour aura avancé, le nombre de navettes entre la zone de Carrefour et le centre-ville. Oui, Carrefour s'est engagé à nous fournir un *corner*, un espace au niveau de la zone commerciale, pour faire de l'animation et de la promotion du centre-ville. Nous travaillons sur tous ces sujets. Un mot sur les parkings, pour répondre à M. Nogarède. Vous le savez, M. Nogarède, nous avons travaillé sur l'attractivité des parkings et sur la facilitation du stationnement sur voirie, avec les nouveaux horodateurs qui arrivent, les zones rouges et vertes. Donc, oui, évidemment, le stationnement est important. Il ne vous a pas échappé que nous avons recréé des places de parking dans l'hyper centre-ville en supprimant un certain couloir de bus, et je peux vous dire que personne ne s'en est plaint au niveau de la ville. Donc, oui, bien évidemment, nous travaillons sur les parkings, mais, avant de construire de nouveaux parkings, utilisons et faisons utiliser ceux qui existent. J'ai d'ailleurs redemandé aux services il y a quelques jours d'ajouter de la signalétique sur le parking de l'Hôtel de Ville, qui est aujourd'hui utilisé à 30%. Lorsque que vous arrivez sur la Mairie par la rue de Verdun ou lorsque vous arrivez par la rue Joffre, vous ne savez pas qu'il y a un parking à cet endroit-là. Donc, oui, nous devons travailler sur la signalétique des parkings, et nous l'avons notamment fait sur le parking Leclerc. Nous travaillons aussi actuellement sur un projet d'agrandissement de parking au niveau du Ciné Zénith. Il relève aussi du rôle de la Ville que de développer l'animation en centre-ville. Vous l'avez vu, l'enveloppe supplémentaire de 80 000 € que la Ville a mise sur Noël 2014 par rapport à 2013 a permis aux commerçants d'afficher un sourire beaucoup plus large que l'année dernière, et même à certains commerçants d'afficher une croissance à deux chiffres. C'est cet ensemble d'actions qui doit nous permettre, avec l'ensemble de nos partenaires, d'améliorer la visibilité du centre-ville. Je ne reviendrai pas sur tout le travail que nous avons à mener pour attirer de nombreuses personnes en centre-ville, notamment par la qualité patrimoniale de notre centre-ville. Nous aurons très prochainement l'occasion d'y revenir, puisque nous avons étudié cette question dans le cadre du LudoParc. Nous aurons très rapidement des réponses à ces sujets. Je pourrais peut-être même vous proposer un Conseil communautaire extraordinaire ou une Conférence des Maires pour que nous puissions échanger sur l'avenir du centre-ville d'Évreux en termes de tourisme ou d'attractivité.

Un dernier mot, enfin, sur les professions libérales qui sont montées là haut. Certaines voudraient bien redescendre aujourd'hui, mais le dernier PLU voté en 2011 l'interdit à la plupart d'entre elles. Nous allons y remédier dans le cadre de la révision générale du PLU que nous allons mettre en œuvre sur Évreux, de manière à ce que les professions libérales puissent revenir sur Évreux, ce qu'elles ne peuvent plus faire aujourd'hui.

Je vais vous proposer de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CÉDE (moins deux abstentions)** à l'Immobilière Carrefour représentée par son Directeur Général, M. Yves CADÉLANO ou toute société qu'elle se substituera à la condition que l'Immobilière Carrefour soit l'exploitante ou la gestionnaire du site, un ensemble immobilier d'une surface de 32 000 m² sis sur le Parc d'activités du Long Buisson, au prix hors taxes de 4 250 000,00 € auquel s'ajoutera la TVA au taux actuellement en vigueur, les frais d'acte notarié étant à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

41 - EPIC Office de tourisme du Grand Evreux – Subvention de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Merci M. le Président. Il s'agit de l'octroi de la subvention de fonctionnement 2015 de l'Office de tourisme du Grand Évreux Agglomération. Le début de la délibération vous propose un rappel sur l'Office du tourisme, qui est devenu un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) en 2009. Ses missions restent inchangées : animation, promotion et commercialisation de la destination du territoire du Grand Évreux. Chaque année, le GEA octroie une subvention pour permettre le bon fonctionnement de cet Office de tourisme. Dans le cadre du budget 2015, nous avons aussi participé à l'effort budgétaire, et cette année, nous vous proposons de voter la subvention de 564 000 € et d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela me permet d'ailleurs de faire le lien avec la question précédente, puisque j'ai demandé aux services et aux élus concernés de réfléchir à la transformation de l'Office de tourisme en Office du tourisme et du commerce, justement pour vendre le commerce de centre-ville d'Évreux. Ce travail a été mené dans d'autres villes, notamment à Hendaye, qui a bénéficié de cette transformation. M. Priez, avec l'équipe de l'Office du tourisme et l'accompagnement des services, va travailler à ce que nous puissions vendre le commerce en même temps que nous vendons le tourisme à Évreux. C'est l'une des réponses pour protéger et redynamiser le centre-ville, qui a trop souffert ces dernières années.

M. Ranger.

M. Michel RANGER

Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit la dernière fois sur la mutualisation, mais M. Priez nous avait fait part d'un effort de l'Office du tourisme d'un point de vue budgétaire, donc j'aimerais savoir à quel hauteur il se situe.

M. Guy LEFRAND

Attendez, M. Priez, je vous ouvre le micro.

M. Rémi PRIEZ

En fait, nous avons participé à l'effort budgétaire de 3% qui avait été demandé dans les cadrages. L'année dernière nous étions à 568 000 €, et nous sommes passés à 564 000 €. Certes, cela ne représente pas 3%, mais nous avons fait cet effort budgétaire hors charges de personnel. Ce sont donc 4 000 € d'économie sur un peu plus de 100 000 €, les charges de personnel se situant autour de 460 000 €.

M. Michel RANGER

Cela me suffit comme explication. Il y a 4 000 € d'économie sur 564 000 €.

M. Rémi PRIEZ

Nous étions dans le cadrage demandé par l'Agglomération, hors charges de personnel.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Ranger. Merci M. Priez.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 564 000€ à l'EPIC Office de tourisme au titre de l'année 2015 et **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir.

42 - Association Objectif Image Évreux – Subvention de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Ce deuxième octroi de subvention pour cette année 2015 concerne l'association photographique Objectif Image Évreux, que tout le monde connaît, puisque, depuis 2009, nous avons des expositions régulières dans le hall de l'Agglomération.

Dans le cadre de l'effort budgétaire, nous avons également proposé de baisser cette subvention, elle passe donc de 3 000 à 2 500 €. Cette année, deux communes seront mises à l'honneur : Caugé et La Chapelle-du-Bois-des-Faulx. Les expositions auront lieu en novembre et en décembre. Je précise deux petites choses qui avaient été demandées en commission s'agissant du choix de l'ordre des communes. En fait, il y a quelque temps, l'Office de tourisme avait fait un appel aux communes pour savoir lesquelles étaient intéressées par l'opération. Une liste d'attente a donc été faite, et l'association passe les communes dans l'ordre de leur inscription. Une deuxième explication avait été demandée sur le droit à l'image. Les photos sont libres de droit et peuvent donc être mises à disposition des communes sans problème. Un livre est d'ailleurs fait pour chaque commune.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Ce sont d'ailleurs de très jolies photos en général. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** à l'association *Objectif Image* une subvention de fonctionnement de 2 500€ au titre de l'année 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir entre le GEA et l'association *Objectif Image Evreux*, ainsi que les éventuels avenants

43 - Soutien à la vie étudiante – Subventions de fonctionnement 2015

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Bibes.

M. François BIBES

Le Grand Évreux Agglomération soutient depuis plusieurs années divers projets portés par les associations étudiantes. Les modalités d'attribution de cette aide prennent en compte les objectifs suivants :

- faciliter l'accueil, l'information et l'intégration des étudiants,
- agir pour la réussite des étudiants,
- impliquer les étudiants dans la vie du campus et de la Cité,
- encourager la solidarité et l'entraide,
- développer les pratiques culturelles et artistiques et les loisirs étudiants,
- favoriser l'insertion professionnelle et la découverte du monde de l'entreprise,
- valoriser l'entrepreneuriat auprès du milieu étudiant,
- promouvoir l'image d'Évreux, ville étudiante, et de son agglomération.

Quatre associations ont proposé des projets :

1/ Participation « 4L trophy ».

L'association de l'Institut des Techniques de l'ingénieur de l'Industrie de Haute-Normandie souhaite participer au « 4L trophy ». Ses objectifs sont les suivants :

- faire partir deux véhicules Renault 4L au Maroc pour réaliser le Raid et y apporter une innovation technologique permettant de réduire la consommation d'essence,
- intégrer à ce projet des actions humanitaires : organisation d'une conférence sur les énergies, distribution de fournitures scolaires, sportives et médicales aux écoles.

Cette association demande une subvention de 1 000 €.

2/ Soutien aux projets tuteurés des étudiants de l'IUT

L'association Génération Tech de Co de l'IUT d'Évreux sollicite 1 500 € pour l'animation de la vie étudiante interne à l'IUT et 1 700 € pour l'accompagnement de projets tuteurés.

3/ Découverte du bassin technologique et industriel de Bracknell

L'association du Bureau des Étudiants des Écoles Supérieures de la CCI de l'Eure demande 2 000 €, pour organiser un séjour linguistique et de découverte du bassin technologique et industriel de la ville de Bracknell (Angleterre). L'association accompagne 25 élèves de BTS.

4/ Soutien scolaire et tutorat étudiant

L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville – association d'éducation populaire intervenant en milieu urbain – sollicite une subvention de 6 000 € pour mener à bien des actions de soutien scolaire et des activités d'animation de la vie étudiante.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Bibes. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, dans le cadre du soutien apporté par le GEA à la vie étudiante, le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **800 €** à l'association *ITII HN en 4L* et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'association, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **2 000 €** à l'association *Génération Tech de Co* et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la

convention afférente au soutien octroyé à l'association, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **1 200 €** à l'association BDE ESCCIE et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'association, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention et **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **5 000 €** à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention afférente au soutien octroyé à l'Association, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention

44 - Ouverture des sites Internet des communes via la plateforme du GEA - Convention cadre GEA/Commune

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Merci M. le Président. Il s'agit d'une convention autorisant les communes qui souhaiteraient développer un site Internet à le faire sur le site de l'Agglomération, qui a été modifié depuis 2012, ce qui lui permet d'accueillir toutes les communes. Cette convention permet aux communes de développer leur site sur le site du GEA après une formation de trois heures faite par le webmaster du GEA. Chaque commune est tout à fait apte à développer ce site. Il s'agit vraiment de quelque chose de très simple. Cette délibération vous demande d'autoriser le Président à signer les conventions d'ouverture des sites Internet.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Pardon, Mme Lemeilleur veut parler.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je voulais juste poser une question au sujet du site Internet. Nous avons déjà un site au Val David hébergé par le GEA. Nous avons fait partie des premières communes à le faire. Je voulais savoir quel était l'avenir de ce site et s'il nous faut faire quelque chose ou non.

M. Guy LEFRAND

M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Est-il développé sur le site actuel du GEA ou sur un site précédent ? Il n'y a aucune récupération existante entre des anciens sites ou des sites que vous avez pu développer vous-même. Mais, clairement, il s'agit vraiment de quelque chose de très simple à mettre en œuvre.

Mme Monica LEMEILLEUR

Nous avons le nom «le-gea.fr».

M. Arnaud MABIRE

Donc il est encore utilisable.

Mme Monica LEMEILLEUR

Mais ce n'est pas sur le nouveau site mais sur l'ancienne version.

M. Guy LEFRAND

Je pense que nous sommes sur des sujets techniques que nous pourrions aborder ultérieurement.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec les communes intéressées par l'ouverture de leur site internet sur la plateforme du GEA, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir.

Questions diverses

M. Guy LEFRAND

M. Veyri.

M. Timour VEYRI

Sans esprit de polémique, je ne voulais pas intervenir n'importe comment ou n'importe où dans ce Conseil communautaire, mais j'avais une question qui nous concerne tous, et lorsque l'on m'interroge, je vous avoue que je ne sais pas vraiment quoi répondre. Dans la *Dépêche d'Évreux* du vendredi 13 février, j'ai appris que, concernant le Contrat d'Agglomération, nous en étions toujours au point mort. M. le Président, je l'ai vécu dans un rôle tout à fait différent mais je sais que six ans passent très vite. Alors, ma question est : que s'est-il passé ? En septembre 2013, si j'ai bien compris, la Région avait écrit au GEA pour nous informer du renouvellement du Contrat et pour définir les axes. Je sais qu'en février 2014, toujours sous la précédente mandature, une réunion s'est tenue avec le président du Département, ce qui a pu permettre de préciser certaines choses. J'ai cru comprendre, l'agenda du président de Région étant public, que vous aviez rencontré très rapidement ce dernier pour évoquer avec lui le prochain Contrat d'Agglomération.

J'ai cru comprendre qu'en septembre, une relance avait faite auprès du GEA pour accélérer les choses et lancer le Contrat d'Agglomération. Donc, je vous repose la question : que s'est-il passé ? Ce qui m'inquiète, c'est autant le fond que la question de l'image, parce que j'ai cru comprendre dans la presse que les Contrats d'agglomération du Havre, de la Métropole Rouennaise, du Pays du Roumois étaient votés et que celui de la CAPE avançait. Manifestement, pour l'Agglomération du chef-lieu du département, il y a un petit souci, donc que s'est-il passé ? À l'Agglomération, nous avons vocation à parler de tout ce qui est dossiers structurants, donc importants, et je sais que vous vous intéressez aux dossiers économiques. Évidemment, le Contrat d'Agglomération a des conséquences extrêmement importantes pour tous les acteurs économiques du territoire, tous ceux qui s'intéressent notamment au développement économique, à la formation etc. Il s'agit donc d'une vraie question d'intérêt général. Je ne vous pose pas cette question dans une perspective polémique ou politique, mais uniquement parce que je n'ai pas les éléments de réponse, et je me pose la question de savoir ce qui a pu se passer. M. le Président, vous le savez, six ans passent vite. Dans un mois, la première année sera passée, ce serait peut-être bien que nous enclenchions la deuxième.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Veyri. Écoutez, de notre côté la réponse est très simple. Le Contrat de Plan avec la Région a été signé en grande pompe il y a quelques jours à Honfleur, qui semble donc devoir être la nouvelle capitale de la nouvelle Région Normandie. Nous savons maintenant ce qui a été pris en compte ou non au niveau du Contrat de Plan État/Région pour notre territoire. La réponse est très simple, puisque rien n'a été pris en compte. On nous a expliqué que, dans la mesure où nous avons la déviation Sud-ouest, qui je vous le rappelle date du précédent CPER, nous devons être très heureux et que nous n'avons plus droit à rien aujourd'hui à Évreux. Nous attendions donc de savoir ce qui serait retenu au niveau de ce Contrat de Plan État/Région pour pouvoir le compléter avec le volet Contrat d'Agglomération, qui est un contrat complémentaire, vous le savez aussi bien que moi. Dans la mesure où rien n'a été accepté dans le Contrat de Plan État/Région, nous savons maintenant ce que nous allons pouvoir mettre dans le Contrat d'Agglomération : nous allons pouvoir tout représenter. Dans la mesure où rien n'a été accepté, nous nous disons que, peut-être, dans le cadre du Contrat d'Agglomération nous avons une chance que certaines choses puissent enfin être acceptées. Je ne vous cache pas que les conclusions du CPER nous laissent très inquiets sur l'évolution, donc, à présent, le Contrat d'Agglomération va pouvoir repartir de manière assez rapide puisque nous allons représenter tout ce qui a été refusé dans le Contrat de Plan État/Région, c'est-à-dire globalement tout. La réponse est donc très claire : oui, le Contrat d'Agglomération avance rapidement aujourd'hui, les fiches d'actions sont déjà écrites, puisqu'elles avaient déjà été écrites pour le CPER, et comme tout a été rejeté, nous allons pouvoir les représenter. Le travail a été relancé. Nous avons calé l'agenda ces derniers jours, et nous tablons, si tout va bien, pour une signature du Contrat d'Agglomération dans les trois à quatre mois qui viennent, en espérant que, cette fois-ci, quelque chose sera accepté. Mais nous ne doutons pas que, à un moment ou un autre, la Région ne donne quelque satisfaction à notre territoire.

Informations de M. le Président

M. Guy LEFRAND

Le dernier élément dont je voulais vous faire part concerne le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Vous le savez, le SCOT de 2004 et le PLH de 2006 sont en cours de révision pour tenir compte avant tout des évolutions de notre territoire, des nouveaux enjeux locaux et des réformes législatives qui se sont succédées. Ces documents de planification vont fixer le cadre de l'aménagement du territoire pour les années à venir, pour notre territoire et en particulier pour nos communes. Je voulais vous inviter ce soir au Forum de sensibilisation sur les principes de planification territoriale, qui aura lieu le mercredi 4 mars 2015, de 15 heures à 17 heures, ici même à l'Hôtel d'Agglomération. Ce forum sera la présentation de toute l'organisation qui sera mise en place de manière concomitante entre le SCOT et le PLH. Sont donc invités à y prendre part tous les maires, tous les vice-présidents ainsi que les membres des commissions 2 (aménagement du territoire et énergie) et 3 (équilibre territorial et social de l'habitat) commissions. Par ailleurs, une deuxième réunion aura lieu le 18 mars 2015, de 14 heures à 18 heures à l'Hôtel d'Agglomération. Vous recevrez bien évidemment les invitations, mais je voulais vous le dire dès ce soir. Cette deuxième réunion vous présentera le diagnostic du territoire pour définir les enjeux d'aménagement du territoire de demain. Voilà, mes chers collègues, notre conseil est clos.

M. Timour VEYRI

Excusez-moi. J'essayais de répondre à votre propos. Je crois qu'il y a une confusion entre le Contrat d'État/Région et le Contrat d'Agglomération. La déviation Sud-ouest que vous évoquiez est déjà prise en charge par la Région dans le cadre du CPER. Je voulais faire cette simple précision.

M. Guy LEFRAND

Je vous souhaite une bonne soirée, et je vous dis à très bientôt.

La séance est levée à 20 heures 30.